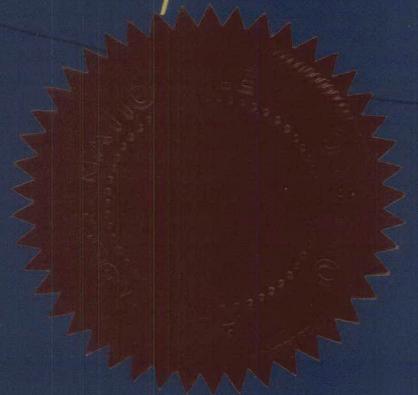


ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 523-20061019

Ma promenade, mon fleuve

RAPPORT
ANNUEL

2005
2006



COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec

Publié par la Direction de la promotion et des communications

Lucille Lord

Chargée de l'édition

Denis Angers

Textes

Julie Aubé

Secrétariat

Ose Design

Conception graphique

Le Laurentien

Impression

© Commission de la capitale nationale du Québec, 2006

Dépôt légal – 2006

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1206-2073

Version imprimée

ISBN-13 : 978-2-550-47839-3

ISBN-10 : 2-550-47839-8

Version PDF

ISBN-13 : 978-2-550-47840-9

ISBN-10 : 2-550-47840-1

Table des matières

| | | | |
|--|----|--|----|
| PRÉSENTATION AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA COMMISSION | 3 | GRAPHIQUES | |
| PRÉSENTATION DU MINISTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE | 5 | Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires) de 1995-1996 à 2005-2006 | 18 |
| MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL | 7 | Sommaire des investissements selon les sources de fonds de 1995-1996 à 2005-2006 | 18 |
| PRÉSENTATION DE LA COMMISSION | 10 | Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires) 2005-2006 | 18 |
| Le conseil d'administration au 31 mars 2006 | 11 | Évolution des clientèles de l'Observatoire de la Capitale | 19 |
| L'organigramme au 31 mars 2006 | 14 | Évolution des clientèles du programme Découvrir la capitale nationale | 19 |
| Le comité de direction | 14 | | |
| La liste des employés par direction | 14 | | |
| RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005-2006 | 16 | TABLEAUX | |
| L'aménagement de la capitale | 17 | Traitement applicable aux cadres de la Commission | 21 |
| La promotion de la capitale | 19 | Le maintien de l'actif | 37 |
| L'administration de la Commission | 21 | | |
| Les ressources humaines | 21 | | |
| La fonction de conseiller | 21 | | |
| Les avis en matière d'aménagement | 21 | | |
| La promenade Samuel-De Champlain | 24 | | |
| LE PLAN TRIENNAL 2006-2009 | 28 | | |
| L'aménagement et l'urbanisme | 29 | | |
| Les ensembles urbains, les places publiques et les espaces verts | 29 | | |
| Le patrimoine religieux | 30 | | |
| La mise en lumière de sites et de bâtiments | 30 | | |
| Le réaménagement des voies d'accès et des portes d'entrée de la capitale | 31 | | |
| La promotion et le rayonnement de la capitale | 31 | | |
| La découverte de la capitale | 32 | | |
| La connaissance de la capitale | 33 | | |
| Le rayonnement de la capitale | 34 | | |
| L'art public et la qualité de la ville | 35 | | |
| Conseiller le gouvernement | 35 | | |
| Connaître pour mieux conseiller | 35 | | |
| Conseiller sur l'aménagement et la présence de l'activité gouvernementale | 36 | | |
| Le maintien de l'actif | 37 | | |
| LES ÉTATS FINANCIERS 2005-2006 | 38 | | |



Monument à la mémoire des pompiers de Québec
morts en service – Artiste: Truong Chanh Trung
Photo: CCNQ, Patricia Brochu

Présentation au ministre responsable de la Commission

Monsieur Michel Després
Ministre des Transports et ministre responsable
de la région de la Capitale-Nationale

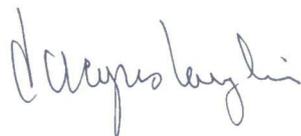
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006.

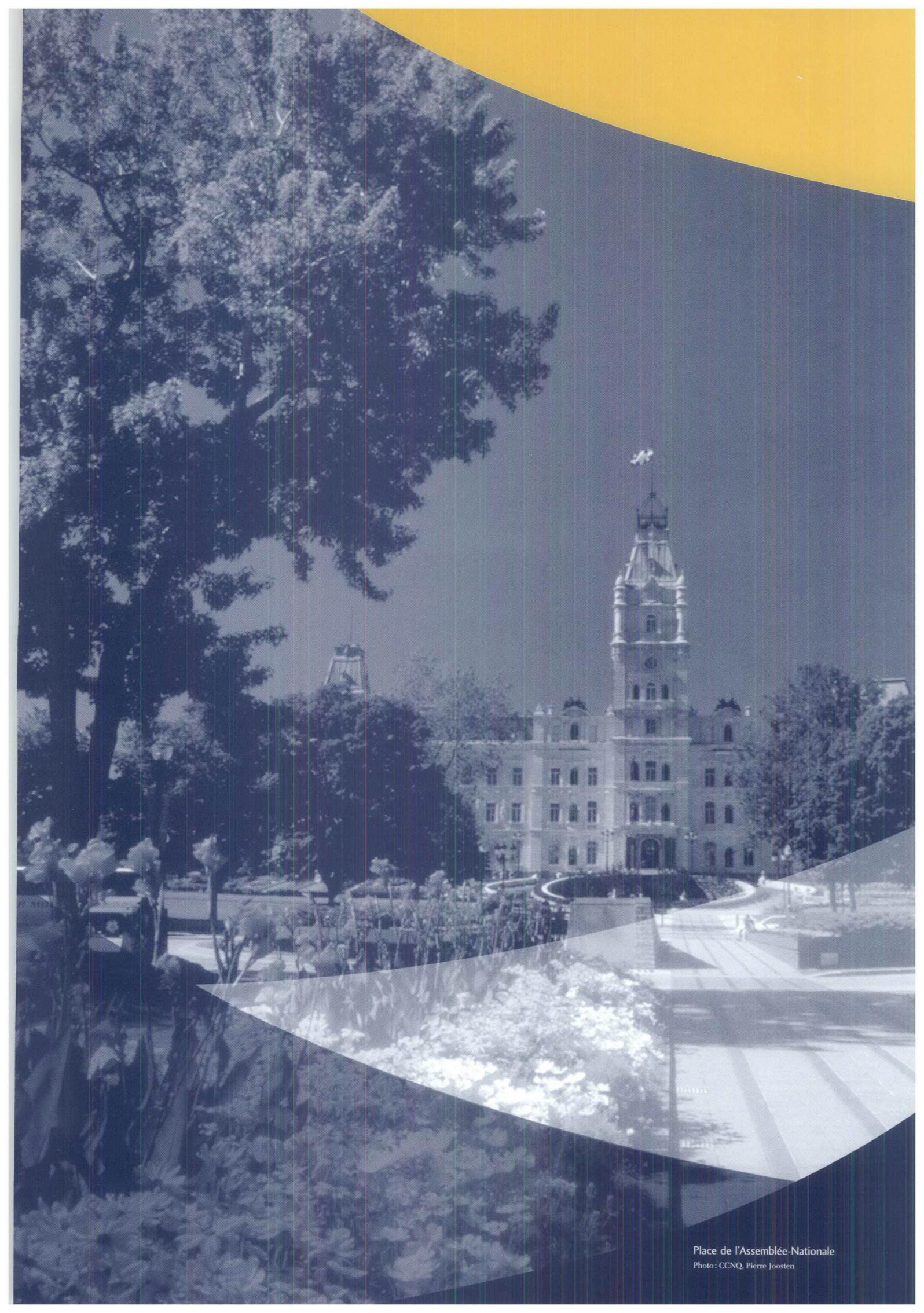
Vous constaterez que ce document rend compte des activités et du bilan financier de la Commission pour l'exercice 2005-2006. Il présente en outre le plan triennal de l'organisme pour la période 2006 à 2009, comme le prévoit la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de toute ma considération.

Le président et directeur général,



Jacques Langlois



Place de l'Assemblée Nationale
Photo : CCNQ, Pierre Joosten

Présentation du ministre au président de l'Assemblée nationale

Monsieur Michel Bissonnet
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

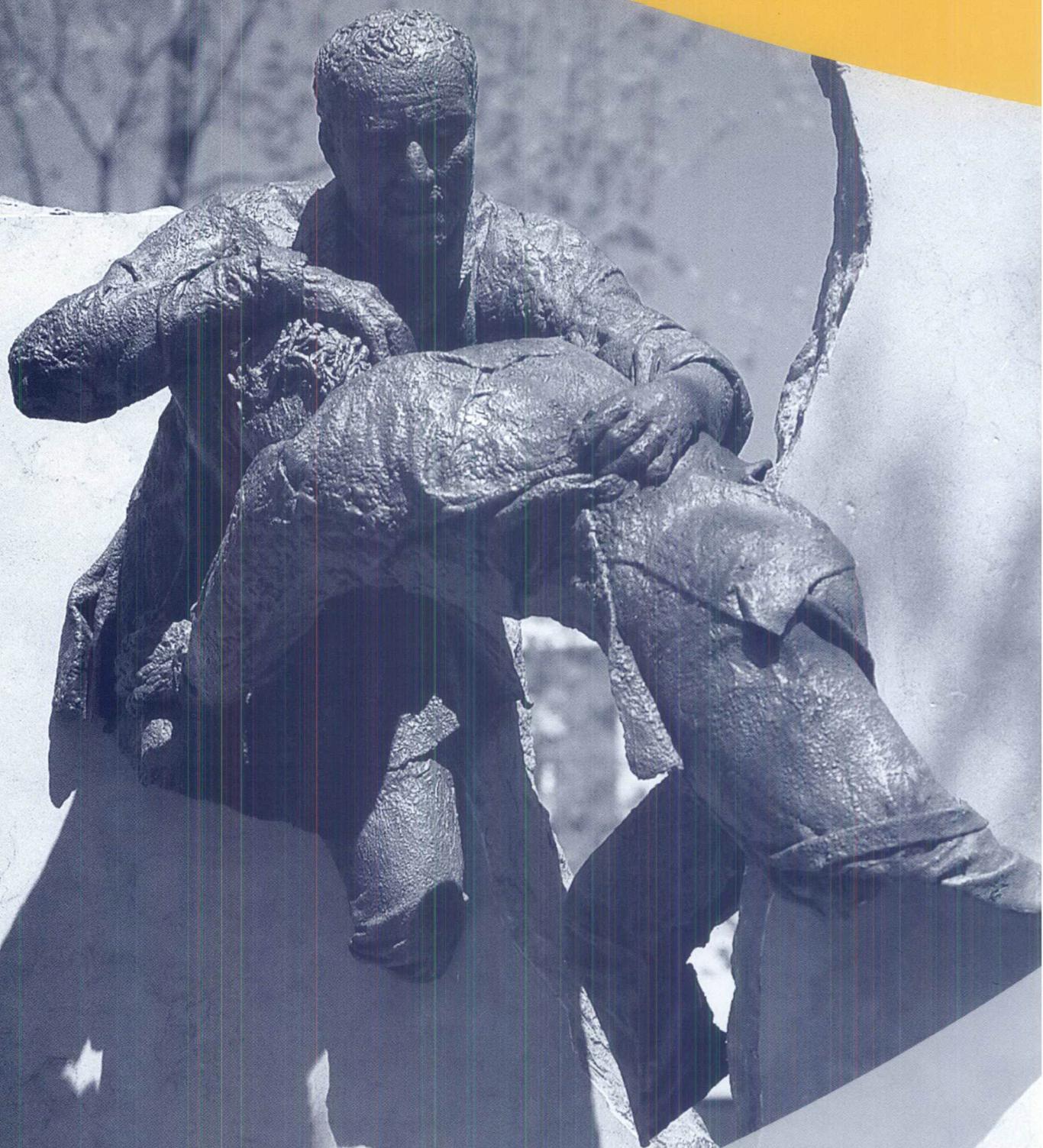
J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Transports et ministre responsable
de la région de la Capitale-Nationale,



Michel Després



Traversée sans retour –
Artiste : Pascale Archambault
Photo : CCNQ, Marc-André Grenier

Message du président et directeur général

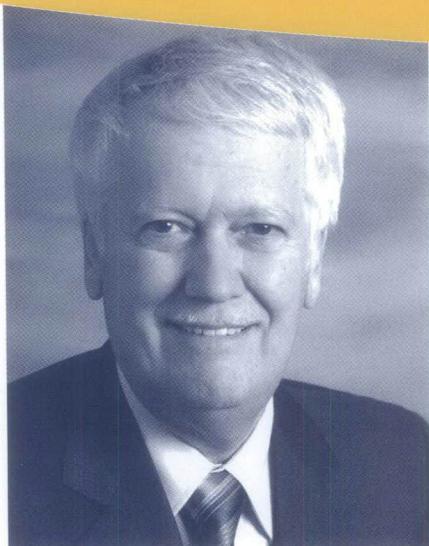


Photo : CCNQ, Pierre Joosten

La fierté et la confiance

C'est avec beaucoup de fierté et de confiance dans l'avenir que j'ai accepté le défi de mener à bien l'action de la Commission de la capitale nationale du Québec, au moment où elle entreprenait sa deuxième décennie.

Fierté d'abord de constater tout ce qui y a été fait pour embellir et promouvoir l'agglomération de Québec. Dans mes fonctions municipales, j'ai été en mesure de suivre l'évolution de ce jeune organisme gouvernemental, fruit de la volonté unanime de l'Assemblée nationale de mettre au service de la capitale un instrument propre de développement et de mise en valeur.

Dans mes nouvelles fonctions, je saisis encore plus l'ampleur de la tâche accomplie, l'enthousiasme de ses artisans ainsi que la hauteur des défis que la Commission devait relever, notamment en regard de la commémoration du 400^e anniversaire de Québec. Cette découverte fut une révélation que je tiens à marquer haut et fort : cet organisme est un actif pour la communauté métropolitaine de Québec puisqu'il incarne la volonté de tout le Québec de faire de sa capitale un modèle d'aménagement, un lieu de mémoire et un témoin de notre présence en Amérique.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs bien compris que la Commission de la capitale nationale du Québec exerce un puissant effet de levier sur l'économie métropolitaine et que, à la veille des célébrations de 2008, sa pertinence apparaît plus évidente que jamais.

En fait, nous sommes devenus le bras immobilier de l'État pour 2008, comme en témoigne éloquemment le grand projet de la promenade Samuel-De Champlain, le legs durable du Québec à sa capitale et le plus important chantier jamais confié à la Commission.

Je suis également confiant dans l'avenir puisque, cette année, nous avons tout à la fois maintenu le vaste éventail d'actions de la Commission et ouvert de nouvelles perspectives porteuses de belles réalisations.

Ainsi, nous avons poursuivi l'exploitation de nos espaces verts, accueilli des dizaines de milliers de visiteurs à l'Observatoire de la Capitale et dans nos circuits de découverte, publié de beaux ouvrages de connaissance sur Québec et conseillé le gouvernement sur les questions d'aménagement dans la région.

Nous avons aussi proposé des solutions porteuses d'avenir pour la mise en valeur du domaine Cataract, entrepris le repositionnement des espaces verts du nouveau parc des Moulins, à Charlesbourg, et organisé un grand forum sur la jeunesse qui permettra à la capitale de mieux connaître les aspirations de ses citoyens de demain.

Nous avons en outre multiplié les démarches pour associer à l'événement 2008 des alliés nombreux, tant privés que publics. Dans la foulée du geste fait par la Maison Simons dans le dossier de la fontaine de Tourny, nous avons invité ces partenaires à inscrire dans la durée leur témoignage d'affection envers Québec, maison mère du peuple québécois et lieu fondateur du Canada. Ces démarches sont aujourd'hui couronnées de succès. Elles permettront de

donner à notre ville, en 2008, de nouveaux parcs, des jardins originaux, des monuments commémoratifs de qualité et des mises en lumière réussies.

Si le présent est bon et le proche avenir prometteur, je crois sincèrement qu'il importe de préparer dès maintenant un «après 2008» dynamique. En ce sens, la Commission entend désormais s'intéresser à l'ensemble du territoire que la Loi lui attribue, notamment sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent et dans les trois municipalités régionales de comté entourant la capitale. Déjà, nous nous sommes donné un plan de travail avec Lévis et nous avons ouvert des dossiers d'embellissement sur la côte de Beauport et dans la zone nord de Québec. Nous continuerons de le faire de sorte que, dorénavant, la capitale que nous chérissons rejoigne aussi les arrondissements historiques des quatre points cardinaux, les entrées de la ville, ainsi que les espaces verts que la Commission a le privilège de gérer au profit de tous les citoyens du Québec.

Désormais, nous entendons animer, développer, faire connaître et découvrir Québec sous toutes ses facettes, dans nos parcs, à l'Observatoire de la Capitale, auprès des élèves comme des retraités. Nous le ferons dans des partenariats multiples et originaux, avec l'Assemblée nationale, avec la Ville de Québec, avec tous les ministères et tous les organismes qui croient au développement de la capitale et à sa prospérité.

Nous le ferons en comptant sur l'appui de notre conseil d'administration, dont les membres sont nos premiers complices et nos fidèles ambassadeurs.

Nous le ferons avec le gouvernement du Québec, dont l'intérêt pour notre action est à la hauteur de l'attachement qu'il voue à sa capitale.



Quelques partenaires de « La cabane à sucre au parc » – Printemps 2006
De gauche à droite : M. Richard Coulombe de la compagnie Alex Coulombe Ltée, M^{me} Margaret F. Delisle, ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, M. Jacques Langlois, président et directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec, M. Léandre Cloutier, parent organisateur, M. Michel Lamarche, bénévole et journaliste et M^{me} Annie Dufour, présidente de la Fondation de l'école Saint-Michel-de-Sillery.
Photo : CCNQ, Xavier Dachez

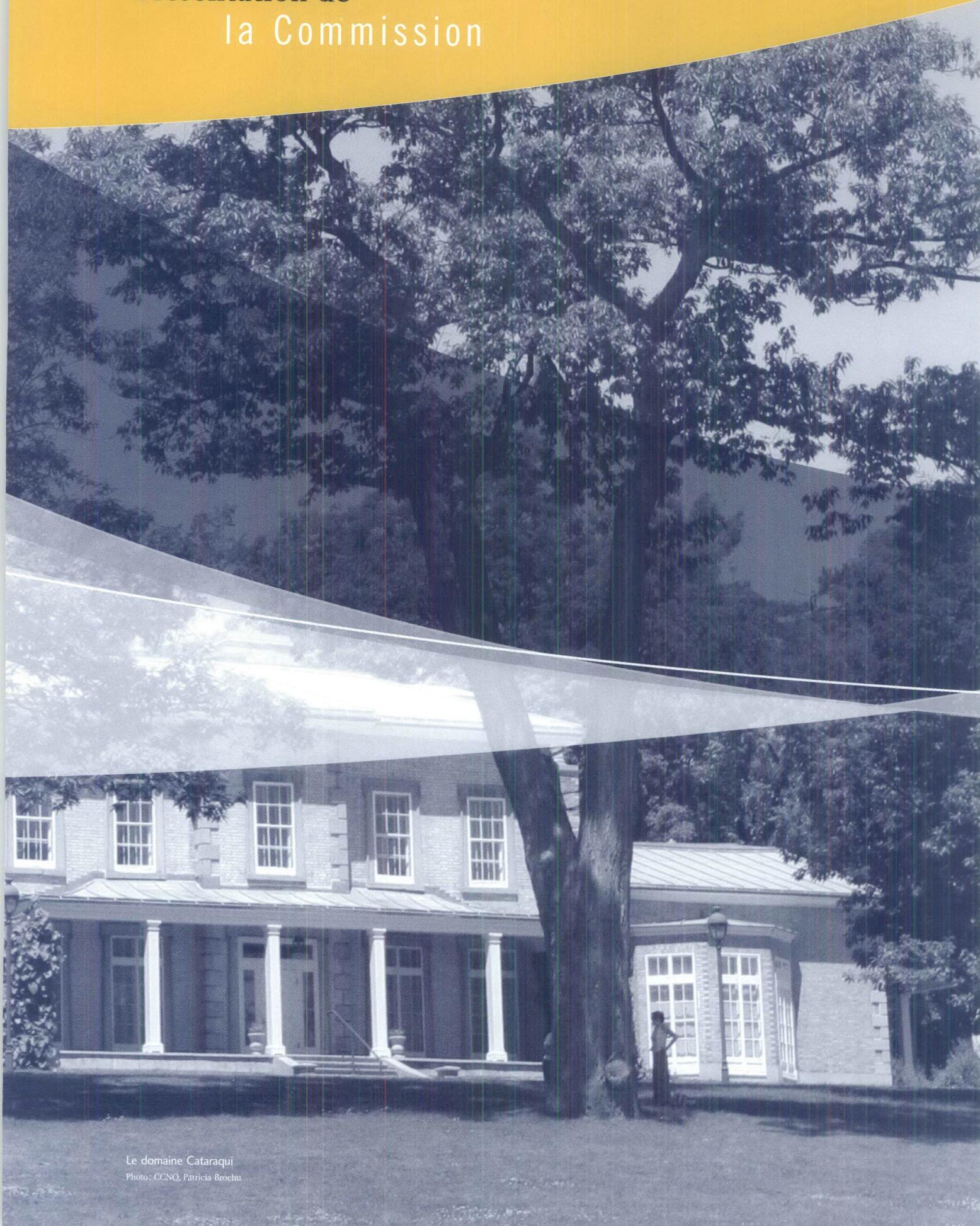
Nous le ferons avec les élus locaux et les dirigeants d'associations, qui doivent devenir nos premiers partenaires dans chacun de leurs milieux de vie.

Nous le ferons enfin avec nos employés, de véritables professionnels, qui me prouvent tous les jours qu'ils partagent ma fierté du passé et ma confiance en l'avenir.

Si le passé de la Commission est riche de réalisations, je suis plus que jamais convaincu que son avenir sera resplendissant, à la mesure de l'énergie renouvelée que je m'appliquerai à lui insuffler.

Jacques Langlois

Présentation de la Commission



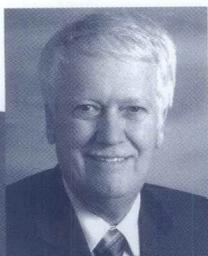
Le domaine Catarqui
Photo: CCNO, Patricia Brochu

Le conseil d'administration au 31 mars 2006

Un conseil d'administration de 13 membres nommés par le gouvernement administre les affaires de la Commission. Son président est directeur général de la Commission; il est secondé, pour la gestion des affaires courantes, par un bureau de direction qui réunit les responsables de chacune des directions de la Commission.

Le conseil d'administration est composé de:

Jacques Langlois
Président



Josée Noreau



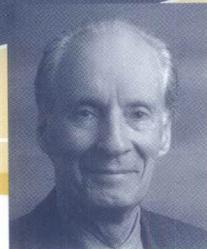
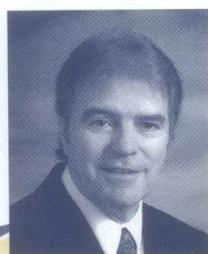
Raymond Bélanger



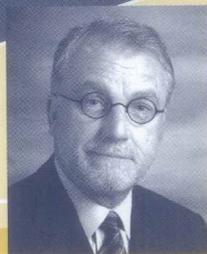
Sandra-Lee McBain



Robert Cardinal



Jacques Painchaud*



Jean Pâquet



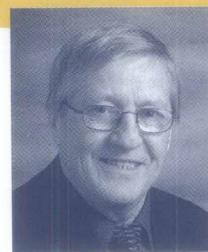
Céline Saucier



Marie-France Poulin*



Marc Letellier*



Jacques Bouillé



Julie Suzanne Doyon*



Jocelyne Gros-Louis

* Ce membre du conseil d'administration siège au comité de vérification
Photos: CCNQ, Pierre Joosten

Jacques Langlois

Président

M. Langlois a été maire de Beauport de 1984 jusqu'à la fin de 2001, chef de l'opposition officielle de la Ville de Québec de 2002 à 2004, et président de l'arrondissement de Beauport de la Ville de Québec.

En plus de ses fonctions de maire, M. Langlois a été président de la Communauté urbaine de Québec (CUQ). Il a aussi cumulé les postes suivants: membre de l'exécutif de la Commission des transports de la CUQ, vice-président de cette même commission et membre du conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux. Il a été également membre du conseil d'administration de la Société d'assurance automobile du Québec et membre du bureau de direction de l'Union des municipalités du Québec.

Raymond Bélanger

Ayant fait des études en journalisme et en information à l'Université Laval ainsi qu'en management à l'École des hautes études commerciales de Montréal, M. Bélanger est président et stratège principal de Bélanger Newcom, entreprise spécialisée dans le secteur de la communication et des affaires publiques.

Jacques Bouillé

M. Bouillé a fait des études commerciales et occupé plusieurs fonctions en administration publique. Aujourd'hui retraité après une fructueuse carrière politique en tant que maire de Deschambault, préfet de la MRC de Portneuf et administrateur de la Fédération québécoise des municipalités, M. Bouillé continue de s'engager au profit d'associations de développement culturel, touristique et communautaire.

Robert Cardinal

Diplômé de l'École nationale en administration publique, en protection publique et en administration municipale, M. Cardinal a été maire de Vanier de 1987 à 2003. Il occupe aujourd'hui la présidence de Gestion Rôsamine.

Julie Suzanne Doyon

Avocate, associée chez Desjardins Ducharme, s.e.n.c.r.l., M^e Doyon se spécialise en droit administratif et en litige. Elle est très active dans le domaine de la santé et des services sociaux, notamment comme administratrice au sein de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, du Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral et de plusieurs fondations. M^e Doyon est également membre du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la région de la Chaudière-Appalaches et membre du conseil d'administration du Centre communautaire juridique de Québec.

Jocelyne Gros-Louis

Membre fondatrice et directrice générale depuis 27 ans du Centre d'amitié autochtone de Québec et de ses entreprises affiliées, structures d'accueil et de services pour les autochtones en milieu urbain, M^{me} Gros-Louis est devenue en 1992 la première femme à occuper le poste de Grand Chef de la nation huronne-wendat. En 2003, elle a été honorée du titre de femme de mérite dans la catégorie «Affaires publiques» par la YMCA de Québec. Elle fut aussi récipiendaire, en 1992, de la médaille commémorative du Gouverneur général du Canada en reconnaissance de sa contribution importante au bien-être de sa communauté.

Marc Letellier

Titulaire d'un baccalauréat en architecture, M. Letellier est architecte et associé principal de la firme Gagnon, Letellier, Cyr, architectes, depuis 1978.

Sandra-Lee McBain

Titulaire d'un baccalauréat en histoire et en relations publiques, M^{me} McBain dirige l'entreprise familiale Signalisation Ver-Mac depuis une quinzaine d'années. Citoyenne engagée, elle est conseillère municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier depuis 1999.

Josée Noreau

Titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et diplômée en management public de l'École nationale d'administration publique, M^{me} Noreau occupait depuis 2001 les fonctions de conseillère principale pour le compte d'Expertise 3S, division du Groupe Daniel Arbour et Associés. En mai 2004, elle fut nommée secrétaire générale à la Société de gestion informatique SOGIQUE.

Jacques Painchaud

Retraité des Forces armées canadiennes après une carrière de plus de 32 années, M. Painchaud a travaillé tant au Canada qu'à l'étranger. Une longue expérience lui a permis d'occuper, dans plusieurs secteurs d'intervention, de nombreux postes de commandement et d'état-major dans les milieux opérationnels. Il fut également membre de nombreux comités au sein du Pentagone, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU), directeur de cabinet au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au gouvernement du Québec et directeur général adjoint du Parc technologique du Québec métropolitain durant près de 10 ans. Diplômé du Collège d'État-major de Kingston en arts et sciences militaires «PSC», M. Painchaud a fait également des études en histoire militaire, en administration et en économie.

Jean Pâquet

Titulaire d'une licence en lettres légales, M^e Pâquet exerce la profession d'avocat en pratique privée depuis 1975. Il fut bâtonnier de Québec en 1988-1989, puis bâtonnier du Québec en 1991-1992.

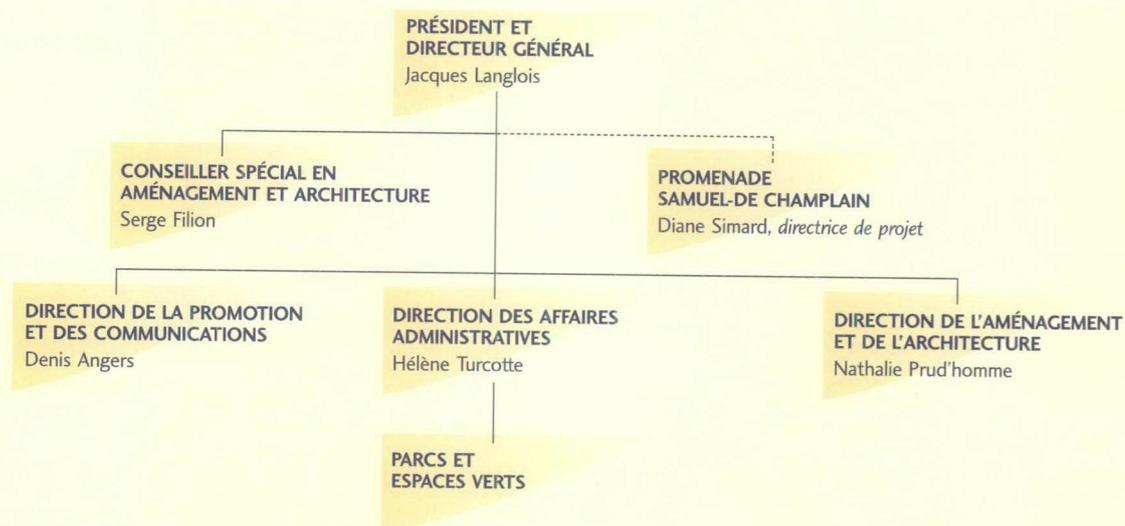
Marie-France Poulin

Titulaire d'un baccalauréat en administration (marketing-management), M^{me} Poulin a occupé divers postes de direction à la société MAAX inc. Aujourd'hui, elle est vice-présidente de Groupe Camada et administratrice de plusieurs sociétés.

Céline Saucier

Anthropologue, muséologue, titulaire d'un doctorat sur l'art inuit contemporain, M^{me} Saucier est consule honoraire du Royaume de Norvège à Québec et présidente et directrice générale de la Fondation Patrimoine historique international (Canada). Elle est membre de plusieurs organisations internationales liées au patrimoine culturel et naturel, et engagée dans diverses associations culturelles québécoises.

L'organigramme au 31 mars 2006



Le comité de direction

À l'avant-plan :

M. Denis Angers, directeur de la promotion et des communications, M. Jacques Langlois, président et directeur général, M^{me} Hélène Turcotte, directrice des Affaires administratives, des parcs et des espaces verts

À l'arrière, de gauche à droite :

M^{me} Diane Simard, directrice du projet de la promenade Samuel-De Champlain, M. Serge Filion, adjoint au président et directeur général, M^{me} Nathalie Prud'homme, directrice de l'aménagement et de l'architecture

La liste des employés par direction

PRÉSIDENTE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Joane D'AUTEUIL
Technicienne en administration

Serge FILION
Conseiller spécial en aménagement et architecture

PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Mélissa LEPAGE FILLION
Adjointe administrative

Larry TREMBLAY
Ingénieur

DIRECTION DE LA PROMOTION ET DES COMMUNICATIONS

Julie AUBÉ
Adjointe administrative

Suzanne AUBÉ
*Responsable du programme
Découvrir la capitale nationale*

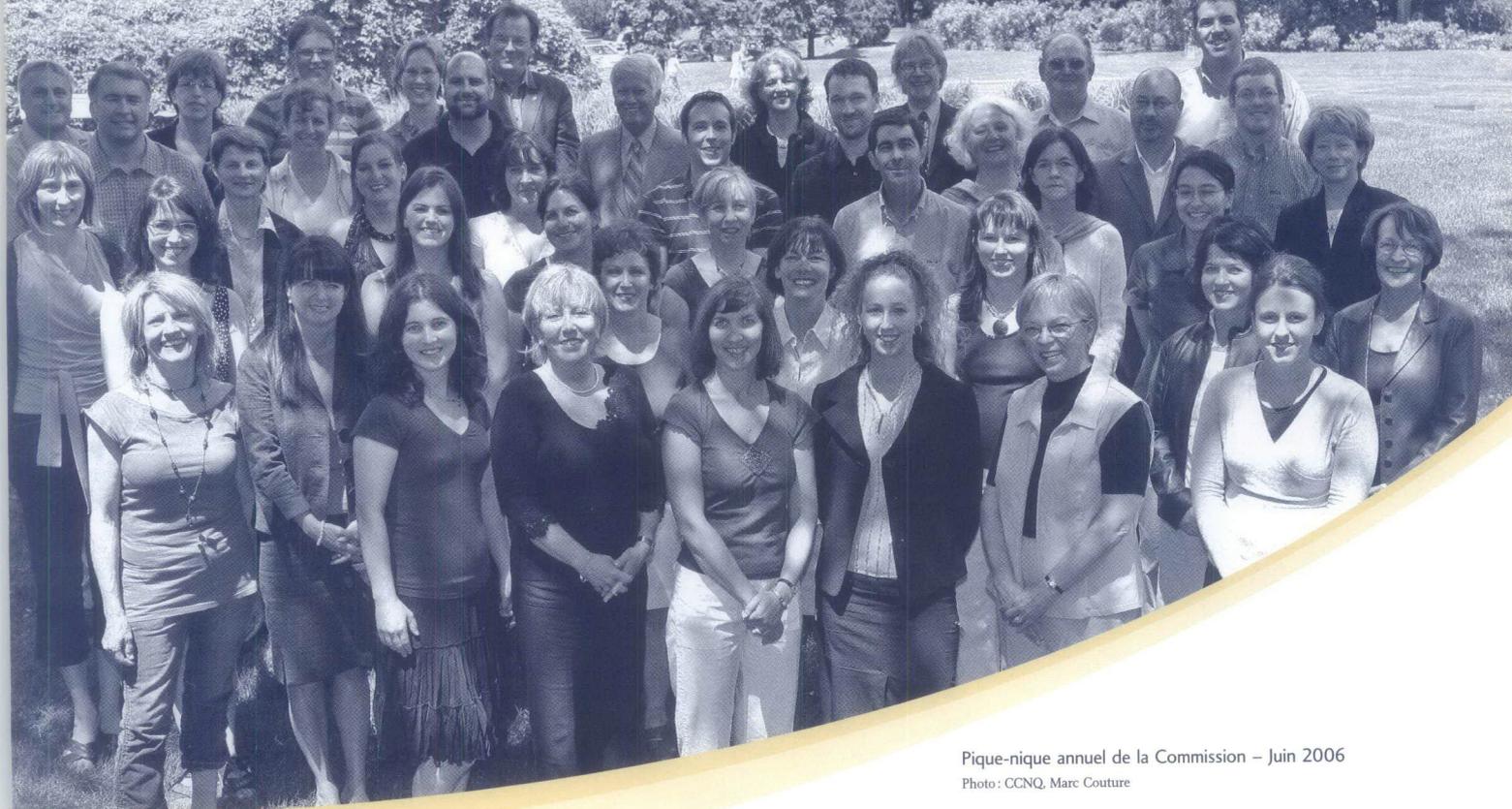
Josée GIGUÈRE
Agente de bureau

Nicolas GIROUX
Historien

Hélène JEAN
Agente d'information

Lucille LORD
Agente d'information

Eve-Marie ST-PIERRE
Agente d'information



Pique-nique annuel de la Commission – Juin 2006
Photo : CCNQ, Marc Couture

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Annie LAPRISE
Adjointe administrative

Evelyne GILBERT
Conseillère en gestion des ressources humaines

Christian GOSSELIN
Responsable de l'informatique

Suzanne LAVOIE
Préposée à l'accueil

Martine MAILLOUX
Conseillère en gestion des ressources financières

Nathalie MARTEL
Agente de bureau

Michelle TRUDEL
Technicienne aux contrats

Éric TURCOTTE
Responsable de la gestion de l'information

Solange TURCOTTE
Technicienne en administration

Parcs et espaces verts

Christian SOMMEILLIER
Responsable des parcs et espaces verts

Robert D'ENTREMONT
Agent de prévention et sécurité

Jennifer DION
Horticultrice

Eddy LAPOINTE
Horticulteur-arboriculteur

Chantal MICHAUD
Horticultrice

Maryse PINEAU
Chef horticultrice

Louise PLOURDE
Horticultrice

Solange THIVIERGE
Horticultrice

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ARCHITECTURE

France LAPLANTE
Adjointe administrative

Hervé BÉLANGER
Analyste-conseil

Marc BERTRAND
Géographe-aménagiste

Karine BLOUIN
Agente de secrétariat

Julie BOURQUE
Agente de secrétariat

Marie-Josée DESCHÊNES
Architecte

Jean JOBIN
Conseiller en design urbain de l'espace public

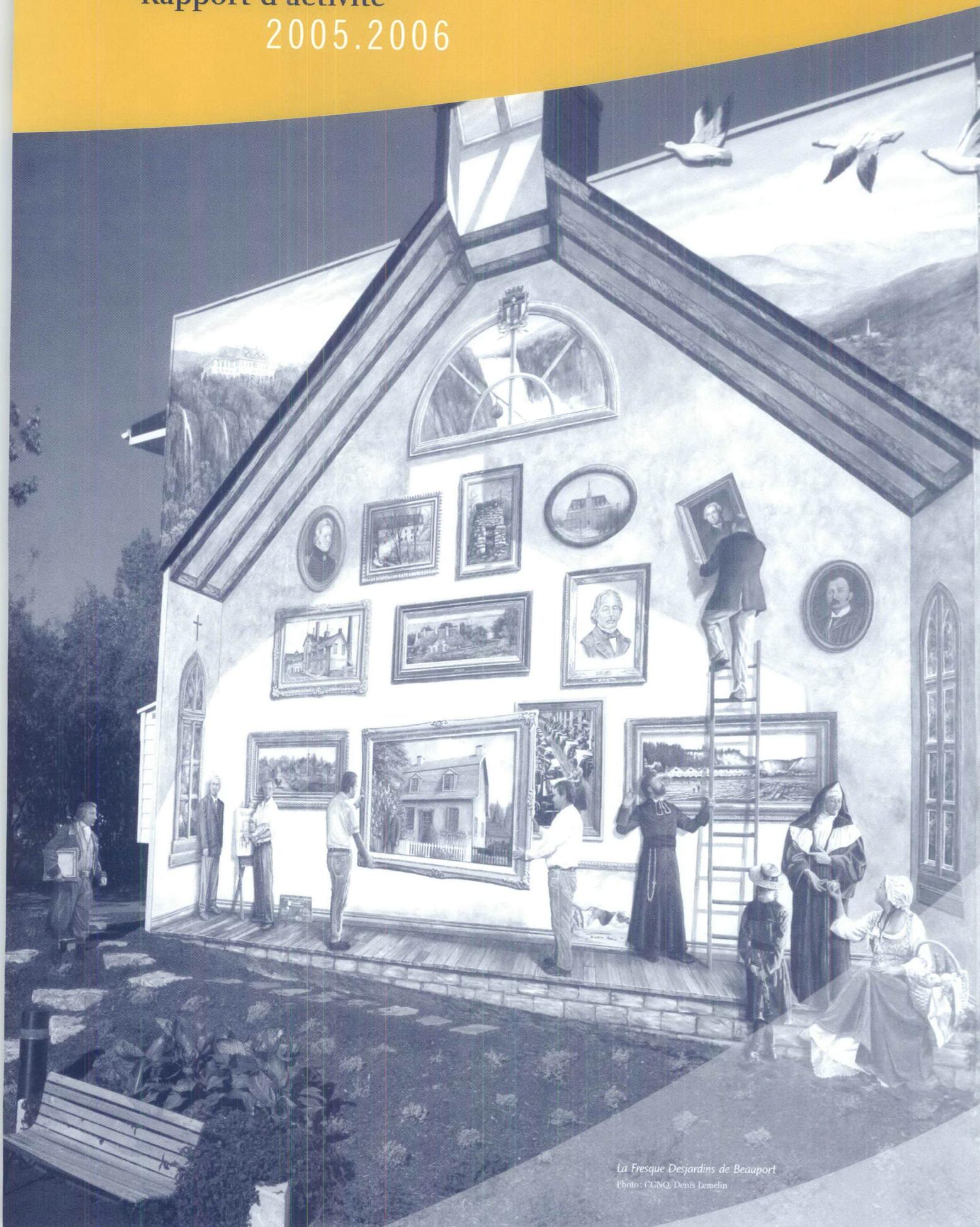
Philippe PLANTE
Urbaniste

Jean-Philippe SERVANT
Technicien en architecture et multimédia

Guy SIMARD
Architecte – Plan lumière

Isabelle TREMBLAY
Technicienne en aménagement et urbanisme

Rapport d'activité
2005.2006



La Fresque Desjardins de Beauport
Photo: CCNQ, Denis Lemelin

Depuis sa création le 22 juin 1995 par un vote unanime de l'Assemblée nationale, la Commission de la capitale nationale du Québec a systématiquement adopté des politiques dynamiques d'action sur le terrain qui se sont traduites par des réalisations appréciées tant des citoyens du Québec que des visiteurs de l'étranger.

Ayant notamment pour mandat d'embellir et de promouvoir la capitale, la Commission est manifestement devenue, au fil des ans, un acteur important pour toute la communauté métropolitaine de Québec.

Ses travaux publics ont d'ailleurs créé d'importantes retombées pour toute l'agglomération. Ainsi, en aménagement seulement, celles-ci s'élèvent à pas moins de 88 millions de dollars, incluant la part de multiples partenaires, privés comme publics. Parmi les 160 projets dans lesquels la Commission a investi, 10 sont en cours de réalisation et ont permis de créer des centaines d'emplois, notamment chez les fournisseurs et dans les entreprises de consultation et de construction.

S'ajoutent à cette somme les transferts de plus de 5 millions de dollars par année versés par la Commission à la Ville de Québec, à titre de contribution aux coûts exceptionnels liés à son statut de capitale, ainsi que les dépenses de réalisation de programmes et de fonctionnement de l'organisme.

Depuis 1995, c'est donc plus de 182 millions de dollars qu'a injectés la Commission dans l'économie régionale. Si on additionne à cette somme la part des budgets d'investissement des partenaires, le total s'établissait à 224 millions de dollars au 31 mars 2006.

La Commission gère par ailleurs 14 parcs et espaces publics dont la superficie totale dépasse aujourd'hui les 100 hectares. Au cours de l'année, elle a maintenu ceux-ci en excellent état, avec le souci constant de permettre à toute la population d'en profiter dans les meilleures conditions possibles.

D'ailleurs, la Commission entend dorénavant accroître sensiblement le nombre d'usagers de ses parcs et espaces publics et, déjà, plusieurs gestes ont été faits en ce sens. Ainsi, la cabane à sucre du parc du Bois-de-Coulonge a attiré plus de 6 000 personnes à l'occasion

d'un événement printanier, et le Centre d'interprétation, ouvert les fins de semaine de l'été, accueillait près de 5 000 visiteurs.

À titre de gestionnaire du domaine Cataract, la Commission a aussi multiplié cette année les démarches en vue de rouvrir ce site exceptionnel et de lui conférer une vocation en garantissant l'accès public. Elle poursuit ses interventions et elle compte bien présenter un projet majeur dès 2006-2007. La Commission y entreprendra par la suite les travaux de rénovation et les premières phases du réaménagement, une fois le montage financier achevé.

L'aménagement de la capitale

Au chapitre de l'aménagement de la capitale, la Commission a toujours investi selon les quatre axes d'intervention qu'elle s'était donnés dès sa création, soit :

- la mise en valeur de la colline Parlementaire;
- l'aménagement d'ensembles urbains, de places, de parcs et d'espaces verts;
- la mise en lumière de sites et de bâtiments;
- l'amélioration des accès à la capitale.

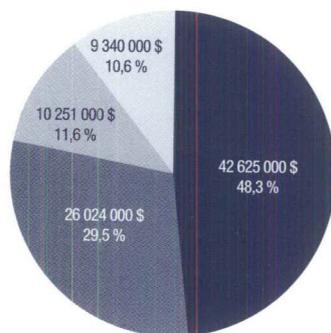
Dans le secteur parlementaire, par exemple, la Commission a, en collaboration avec la Ville de Québec et l'Assemblée nationale, préparé l'installation prochaine de la fontaine dite « de Tourny », gracieuseté de la Maison Simons pour le 400^e anniversaire de l'établissement de Champlain au pied du cap Diamant. La Commission agira ici à titre de maître d'œuvre et dotera bientôt la capitale d'un nouvel espace public de qualité, en face de l'hôtel du Parlement.

La Commission a également assuré un montage financier auprès de la Ville de Québec, du ministère des Transports et de la Société des établissements de plein air du Québec afin de mener un concours international pour la requalification du littoral de Beauport. Depuis, la Ville, le Ministère et la Commission se sont associés pour préparer un concept de réaménagement du boulevard Sainte-Anne et du littoral de Beauport, entre le domaine de Maizerets et la chute Montmorency.

Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires) de 1995-1996 à 2005-2006

Total de 88 240 000 \$

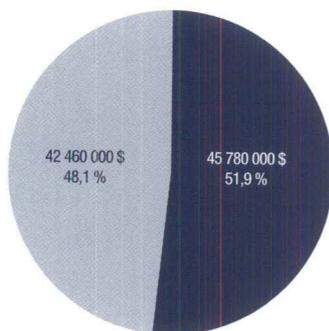
- Parachèvement de la colline Parlementaire
- Ensembles urbains, places publiques, parcs et jardins
- Mise en lumière de sites et de bâtiments
- Amélioration des accès à la capitale



Sommaire des investissements selon les sources de fonds de 1995-1996 à 2005-2006

Total de 88 240 000 \$

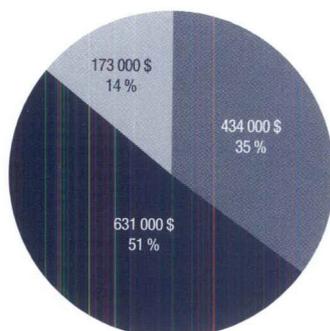
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Partenaires



Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires) 2005-2006

Total de 1 238 000 \$

- Ensembles urbains, places publiques, parcs et jardins
- Parachèvement de la colline Parlementaire
- Mise en lumière de sites et de bâtiments



La Commission a aussi soutenu la Société du 400^e anniversaire de Québec dans l'élaboration du concept de l'Espace 400^e situé au bassin Louise, en contribuant à rallier les partenaires autour d'un projet commun de qualité. Le gouvernement fédéral a d'ailleurs accepté de réaliser ce projet, qui sera au cœur des célébrations de 2008; il en a confié la maîtrise d'œuvre à l'Agence Parcs Canada.

La Commission a également été membre d'un groupe de travail sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux qui marque le paysage de Québec. Cette équipe réunit les partenaires interpellés par le sort réservé à ces joyaux de notre architecture, menacés par le vieillissement des communautés et la baisse du taux de fréquentation pratique. Une étude concernant l'implantation et le financement d'une structure de gestion du patrimoine religieux excédentaire est actuellement en cours; ses résultats devraient être disponibles au cours de 2006.

Un autre axe d'intervention de la Commission porte sur la mise en lumière de sites et de bâtiments qui marquent le paysage de la capitale. La Commission s'est dotée cette année d'un outil de gestion original: le Schéma directeur d'aménagement lumière, qui détermine, à la grandeur du territoire, les sites méritant d'être mis en lumière en raison de leur valeur symbolique, historique ou architecturale. Ce schéma deviendra en quelque sorte le guide du programme de mise en lumière au cours des prochaines années. Il doit être diffusé en 2006.

Par la constitution d'un comité de gestionnaires des édifices mis en lumière, de professionnels et de fournisseurs d'équipement d'éclairage, il a aussi été possible de mettre en commun les problèmes liés à l'entretien des installations et au partage des connaissances et des technologies. Ce comité *ad hoc* a pour objectif l'amélioration constante du produit lumière dans une perspective d'économie d'énergie qui vise non pas à éclairer plus, mais à éclairer mieux.

Depuis sa création, la Commission s'est par ailleurs intéressée à l'aménagement des portes d'entrée et des voies d'accès menant au cœur de la capitale. Elle s'est ainsi associée au ministère des Transports pour

concevoir des projets de réaménagement auxquels prennent part les autorités locales. Ces projets tiennent compte autant de la sécurité et de la fluidité du réseau que de l'aspect esthétique et emblématique des paysages de Québec.

Enfin, l'implication de la Commission dans l'aménagement, la qualité du milieu de vie et le rayonnement de la capitale l'amènent à s'intéresser à son avenir démographique et à l'incidence de celui-ci sur la vitalité urbaine. C'est dans cette optique que la Commission, en collaboration avec l'Université Laval et d'autres partenaires, a organisé un forum sur le maintien et l'attraction des jeunes dans la capitale. Elle prévoit d'ailleurs publier les actes de ce forum qui grouperont l'ensemble des statistiques citées et des propos énoncés. Elle entend aussi entreprendre des démarches avec ses partenaires pour définir quelles pourraient être les actions à poser et qui seraient les principaux acteurs pour assurer la suite réussie de ce dossier.

La promotion de la capitale

La Commission a aussi le mandat de développer le sentiment d'appartenance des Québécois envers leur capitale, en en faisant la promotion.

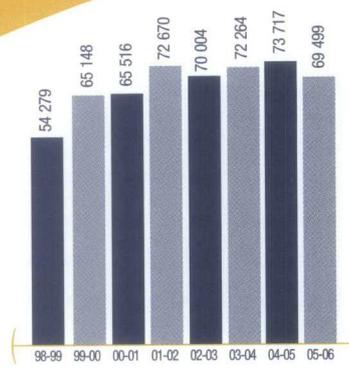
Conséquemment, elle conçoit et met en œuvre un programme diversifié pour faire découvrir, connaître et aimer la capitale. Que ce soit en soutenant des événements, en réalisant des circuits de découverte ou en diffusant la connaissance, la Commission a à cœur de développer une perception positive de la capitale auprès de tous.

Lieu privilégié d'une première prise de contact avec Québec, l'Observatoire de la Capitale, situé au 31^e étage de l'édifice Marie-Guyart, a accueilli cette année son 500 000^e visiteur. Au total, et en dépit du mouvement de boycott des sorties scolaires, 69 499 visiteurs payants s'y sont présentés en cours d'exercice. Ce lieu de découverte s'impose actuellement comme l'endroit idéal pour recevoir des délégations étrangères et tenir des rencontres de presse ou des activités publiques de tout genre.

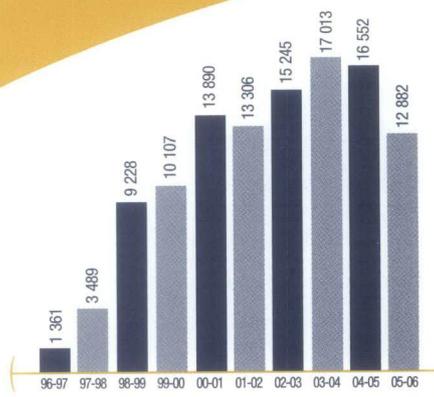
Pour sa part, le programme Découvrir la capitale nationale a également franchi une étape marquante, en accueillant son 100 000^e participant en cours d'année. Depuis 1998, ces circuits de découverte ont permis à des jeunes de tous les ordres d'enseignement de même qu'à des adultes et à des immigrants de prendre conscience tant de la beauté de Québec que de l'histoire de ses institutions. En 2005-2006, ce programme – géré comme l'Observatoire de la Capitale par la Société du patrimoine urbain de Québec – a reçu 12 882 participants de tous âges venus de partout au Québec.

Pour sa cinquième saison, la série *Au tribunal de l'Histoire* a encore connu du succès, en permettant à plus de 3 000 spectateurs payants de prendre la

Évolution des clientèles de l'Observatoire de la Capitale



Évolution des clientèles du programme Découvrir la capitale nationale



mesure de la contribution à notre société de grands personnages de l'histoire du Québec : le capitaine Paul-Henri de Belvèze, M^{gr} Antoine Labelle, le peintre Cornelius Krieghoff, Dorimène Desjardins, les généraux James Wolfe et George Townsend, ainsi que l'abbé Charles Chiniquy. Cette série de soirées-spectacles, présentée en collaboration avec le Musée de la civilisation, allie en une présentation originale la musique et le théâtre à la chronique historique.

Poursuivant un programme novateur qui a déjà doté la capitale d'une quinzaine d'œuvres d'art public de grande envergure, la Commission a aussi mis en chantier cette année trois fresques murales en trompe-l'œil. Celles-ci enrichiront l'offre touristique tout en faisant mieux connaître les caractères propres aux arrondissements qui composent la nouvelle grande ville.

Ainsi, *La Fresque Desjardins de Beauport* a été peinte sur la maison Rainville de l'avenue Royale, au cœur de l'arrondissement historique de Beauport, deuxième communauté au Québec du point de vue de l'ancienneté, fondée par Robert Giffard dès le printemps de 1634. Cette fresque met en scène les plus illustres fils et filles de Beauport et les lieux marquants de sa riche histoire. Œuvre de 250 m² réalisée par les Maîtres muralistes canadiens, elle est le fruit d'un partenariat liant la Commission, la Caisse Desjardins de Beauport, la Ville de Québec et l'arrondissement de Beauport.

Sur la rive sud du fleuve, *La Fresque Desjardins de Lévis*, d'une dimension considérable de 500 m², constitue l'aboutissement d'une démarche effectuée selon les règles de l'art. Conçue par une solide équipe représentant les associations de Lévis, soutenue par la Caisse Desjardins et confiée à quatre artistes peintres de renom, cette fresque transfigurera littéralement en une page d'histoire d'une grande beauté le mur ouest du gymnase du Collège de Lévis. En cours de réalisation, l'œuvre sera inaugurée à l'automne de 2006.

Enfin, dans une association avec les principales écoles secondaires du secteur ouest de la capitale, la

Commission soutiendra la réalisation du projet de *La Fresque de Cap-Rouge* qui sera conçue par des étudiants sur un mur aveugle du centre nautique de l'endroit.

Dans le domaine de la commémoration traditionnelle, la Commission a poursuivi son devoir de mémoire et a installé, de concert avec la Chambre de commerce italienne et la Ville de Québec, un monument au père de la langue italienne et auteur de *La divine comédie*, Dante Alighieri, sur la rue D'Auteuil. Cette réalisation s'inscrit dans un programme célébrant l'apport au Québec des communautés culturelles. La Commission et la Ville ont également préparé un projet d'hommage durable au mahatma Gandhi dont le buste a été offert au gouvernement du Québec par la république indienne.

Cette année, le programme d'édition de la Commission s'est enrichi du second tome de l'ouvrage *Les Anglos, la face cachée de Québec*, neuvième titre de « La bibliothèque de la capitale nationale ». Coédité avec les Éditions Sylvain Harvey, cet ouvrage conclut, sous la plume de Louisa Blair, l'histoire des anglophones qui ont contribué à l'édification de Québec au fil des siècles. Il a été publié simultanément en langue anglaise, sous le titre *The Anglos, The Hidden Face of Quebec City*.

Par ailleurs, en accord avec l'Assemblée nationale, la Commission a maintenu son appui à la réalisation de simulations parlementaires à l'hôtel du Parlement, à savoir :

- le Tournoi jeunes démocrates, qui joint les jeunes des 4^e et 5^e années du secondaire ainsi que les étudiants du collégial;
- le Forum étudiant, qui s'adresse aux étudiants des collèges;
- le Parlement jeunesse, qui accueille tous les jeunes de 18 à 25 ans;
- le Parlement des sages, qui intéresse les citoyens de 55 ans et plus.

L'administration de la Commission

Au cours de l'exercice 2005-2006, la Commission a amorcé un processus de planification stratégique et devrait être en mesure de déposer son plan dans le courant de l'automne.

La Commission a aussi continué d'assurer un suivi serré de ses budgets ainsi que de son processus d'adjudication de contrats. Avec la mise en branle du projet de la promenade Samuel-De Champlain, elle a revu certaines de ses procédures de façon à se donner des règles de gestion encore plus rigoureuses.

Un Comité de vérification formé de quatre membres du conseil d'administration a aussi vu le jour et il appuiera la Commission dans sa gestion budgétaire et contractuelle ainsi qu'en matière d'éthique.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2006, en excluant le président et directeur général, le personnel de la Commission comptait 21 employés réguliers, 21 employés occasionnels et 1 employé à contrat, pour un total de 43 personnes. Parmi ces employés, 7 travaillaient de façon saisonnière dans les parcs.

Par ailleurs, 3 employés occasionnels ont été embauchés pour la réalisation du projet de la promenade Samuel-De Champlain : 1 cadre, 1 professionnel et 1 employé de soutien.

Les ressources humaines se répartissaient ainsi : 4 cadres, 17 professionnels, 15 techniciens et employés de bureau et 7 ouvriers horticoles.

Au 31 mars 2006, le traitement applicable aux cadres était le suivant :

Traitement applicable aux cadres de la Commission

| Classe | Minimum de la classe | Maximum de la classe |
|--------|----------------------|----------------------|
| I | 90 963 \$ | 110 742 \$ |
| II | 81 181 \$ | 98 829 \$ |
| III | 72 444 \$ | 88 196 \$ |

La fonction de conseiller

Au-delà des actions d'aménagement et de promotion, la Commission exerce une fonction de conseiller auprès du gouvernement sur :

- la localisation des bureaux centraux et de l'effectif des ministères et des organismes gouvernementaux;
- l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

Cette fonction s'appuie sur des études récurrentes ainsi que sur une veille des retombées de la présence des institutions de l'État dans la capitale.

Les avis en matière d'aménagement

Conformément à la loi, la Commission est intervenue à 17 reprises en cours d'exercice pour formuler des avis à la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant des propositions d'adoption ou de modification de schémas d'aménagement et de plans d'urbanisme des municipalités de la communauté métropolitaine de Québec.

Pour ce faire, elle a vérifié leur conformité aux prescriptions d'aménagement qu'elle avait elle-même soumises lors de la rédaction des orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

Pour l'année 2005-2006, la Commission a donné les avis suivants :

AVIS 01 – 2005-2006 concernant le règlement n° RV-2005-03-54 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Elle se réjouit de la volonté de la Ville de Lévis de consolider le développement résidentiel sur son territoire par un Règlement de contrôle intérimaire sur la gestion de la fonction résidentielle.

AVIS 02 – 2005-2006 concernant le règlement n° 143 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Elle estime que la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec qui autorise l'exclusion de la zone agricole permanente du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Tite-des-Caps justifie l'avis de la Commission.

AVIS 03 – 2005-2006 concernant le règlement n° 002-2005 de la MRC de L'Île-d'Orléans

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Elle souligne les efforts entrepris par la MRC de L'Île-d'Orléans pour assurer le caractère agricole de l'île tout en favorisant une cohabitation harmonieuse avec les usages non agricoles, principalement en ce qui a trait au contrôle des odeurs.

AVIS 04 – 2005-2006 concernant le règlement R.V.Q. 997 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Elle se réjouit de l'adoption par la Ville de Québec d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec pour le rendre conforme au Plan directeur d'aménagement et de développement qu'elle a récemment adopté.

AVIS 05 – 2005-2006 concernant le règlement n° RV-2005-03-92 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement, car il vient remplacer un plan joint au règlement n° RV-2005-03-54 ayant déjà fait l'objet d'un avis de conformité par la Commission.

AVIS 06 – 2005-2006 concernant le Règlement modifiant le Règlement 1987-03 sur les schémas d'aménagement de l'ancienne MRC des Chutes-de-la-Chaudière

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement, puisqu'il exclut de l'affectation «pôle» un secteur résidentiel déjà construit afin de l'inclure dans l'affectation «urbaine», et que ce geste a peu d'impact sur l'urbanisation de la ville de Lévis.

AVIS 07 – 2005-2006 concernant le règlement n° 2005-14 de la Communauté métropolitaine de Québec

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement, car il favorise la protection des bandes riveraines de la communauté métropolitaine de Québec en conformité avec les préceptes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

AVIS 08 – 2005-2006 concernant le règlement de contrôle intérimaire RV-2004-02-72 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS: Ce règlement se rapporte indirectement aux orientations de la Commission, puisqu'il concerne les aspects techniques de la gestion des constructions à l'intérieur des zones inondables.

AVIS 09 – 2005-2006 concernant le règlement R.V.Q. 930 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Ce règlement consiste à modifier le schéma d'aménagement de la Ville de Québec afin de soustraire le ruisseau Laurentien de l'annexe sur les zones de contraintes, puisqu'il sera remblayé dans le cadre d'un projet ayant fait l'objet d'un avis favorable de la Commission, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et du Service de l'environnement de la Ville de Québec.

AVIS 10 – 2005-2006 concernant le Règlement modifiant le schéma d'aménagement de l'ancienne MRC des Chutes-de-la-Chaudière

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement, puisqu'il permettra à la Ville de Lévis d'agrandir une affectation industrielle afin de libérer des immeubles actuellement occupés de façon dérogatoire tout en favorisant l'implantation de nouveaux usages dans le secteur faisant l'objet de la modification.

AVIS 11 – 2005-2006 concernant le règlement n° 2005-15 de la Communauté métropolitaine de Québec

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement, puisqu'il vient préciser la portée du règlement n° 2005-14 de la Communauté métropolitaine de Québec ayant déjà fait l'objet d'un avis de conformité de la Commission (Avis 07 – 2005-2006).

AVIS 12 – 2005-2006 concernant le règlement n° 04-2005 de la MRC de La Jacques-Cartier

OBJET DE L'AVIS: Ce règlement ne traite pas d'éléments se rapportant aux orientations de la Commission. La Commission ne s'estime donc pas directement concernée et en avise la ministre des Affaires municipales et des Régions.

AVIS 13 – 2005-2006 concernant le règlement R.V.Q. 1100 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement, car il permettra de préserver le caractère naturel et d'empêcher la dégradation des plaines inondables dans les zones de grand courant du territoire de la Ville de Québec.

AVIS 14 – 2005-2006 concernant le règlement n° RV-2006-04-55 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS: Ce règlement ne traite pas d'éléments se rapportant aux orientations de la Commission. La Commission ne s'estime donc pas directement concernée et en avise la ministre des Affaires municipales et des Régions.

AVIS 15 – 2005-2006 concernant le règlement n° 01-2006 de la MRC de La Jacques-Cartier

OBJET DE L'AVIS: Ce règlement ne traite pas d'éléments se rapportant aux orientations de la Commission. Elle ne s'estime donc pas directement concernée et en avise la ministre des Affaires municipales et des Régions.

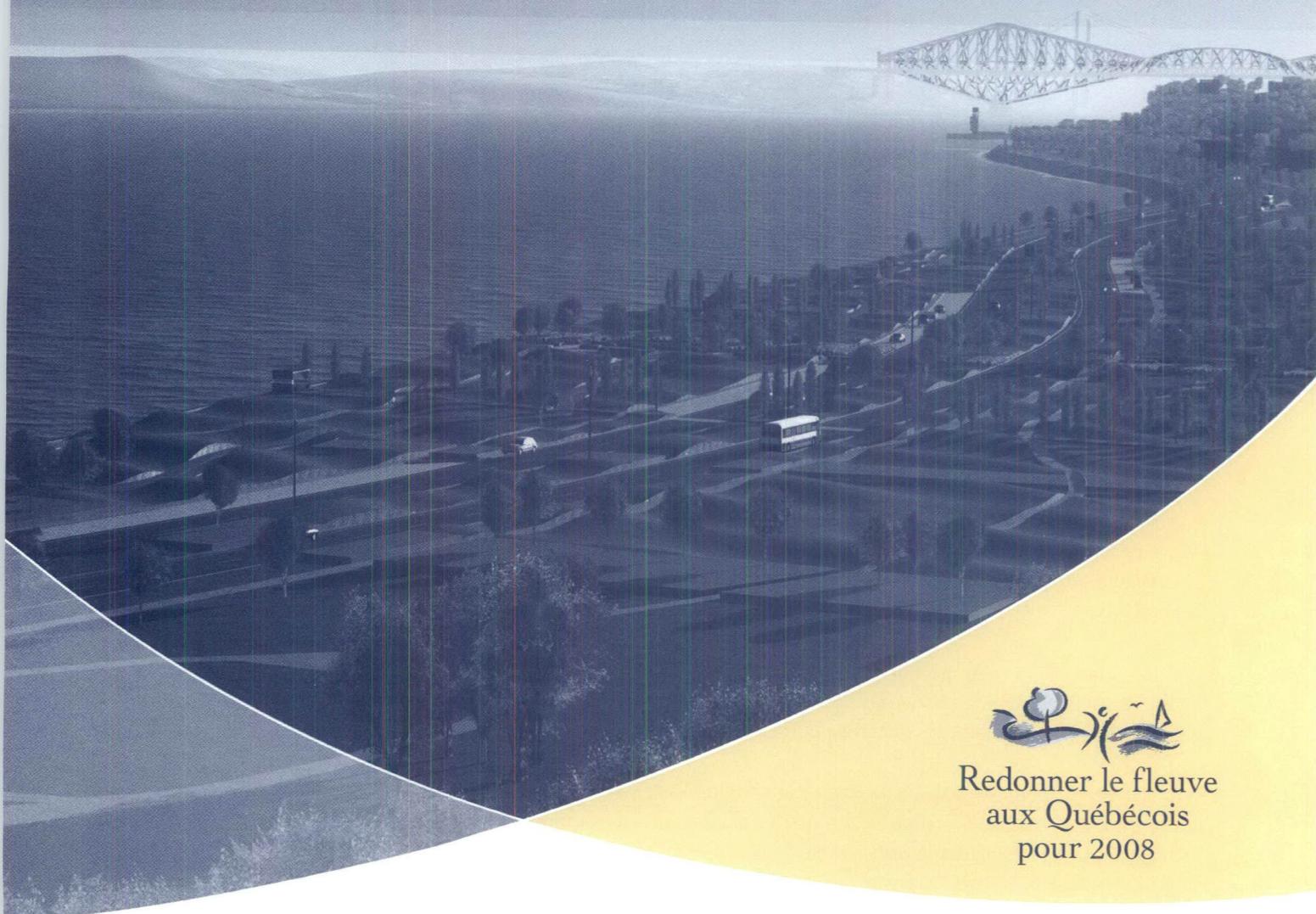
AVIS 16 – 2005-2006 concernant le règlement n° 05-2005 de la MRC de La Jacques-Cartier

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Ce règlement vient permettre la réalisation d'un projet de mise en valeur du territoire à des fins de villégiature, ce qui s'inscrit dans la volonté exprimée par la MRC de consolider sa vocation de «croissant vert». La Commission souligne que la MRC et les municipalités constituantes devront s'assurer que les projets de villégiature qu'elles autorisent sont en accord avec la vocation récréotouristique qu'elles souhaitent donner au territoire et qu'il ne s'agit pas de projets résidentiels permanents.

AVIS 17 – 2005-2006 concernant le règlement n° RV-2006-04-60 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS: La Commission estime que ce règlement est conforme à ses orientations d'aménagement. Le projet permettra le bouclage d'un développement résidentiel existant. Il est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux critères définis par le règlement de contrôle intérimaire pour ce genre de projet. Bien que le projet se réalise à l'extérieur de l'aire de consolidation urbaine, il s'inscrit dans la continuité de la trame existante et permettra de compléter le quartier en reliant deux rues existantes.

La promenade Samuel-De Champlain



Redonner le fleuve
aux Québécois
pour 2008

Désireuse de redonner en partie le fleuve aux Québécois pour le grand anniversaire de 2008, la Commission de la capitale nationale du Québec a, dès sa création, donné priorité à l'accès public au fleuve. Pour ce faire, elle a d'abord réuni ses partenaires de la communauté urbaine de Québec de même que les principaux ministères interpellés par le mauvais état des rives du fleuve et leur manque d'accès public.

Ensemble, ils ont commandé les études appropriées et produit une vision claire et partagée de ce que devait devenir le littoral nord du Saint-Laurent, entre les ponts de Québec et Pierre-Laporte, et la place Royale. C'était là l'amorce de la promenade Samuel-De Champlain.

La méthode de travail employée par la Commission a démontré qu'une concertation efficace, menée avant plutôt qu'après le fait, donne les résultats escomptés. En effet, la Commission a rallié les leaders politiques et économiques autour d'un projet d'envergure, dont la construction est en cours.

La Commission a ainsi entrepris de réhabiliter une des zones les plus dégradées des berges du Saint-Laurent, en l'occurrence le secteur du boulevard Champlain compris entre la côte de l'Église et le quai Irving. Pour ce faire, le gouvernement du Québec investira 70 millions de dollars dans ce projet majeur, fruit de consultations poussées et jouissant d'un accueil très favorable.



Cérémonie de lancement des travaux de la promenade Samuel-De Champlain le 12 juin 2006 au parc de la Jetée
Photo: CCNQ, Marc-André Grenier

C'est d'ailleurs depuis 1997 que l'idée d'intervenir de façon déterminante sur le bord du littoral fait son chemin à la Commission. Cette longueur d'avance, combinée au caractère exemplaire et durable du projet, a valu à la promenade Samuel-De Champlain d'être retenue comme l'héritage du gouvernement du Québec à sa capitale, pour 2008.

En 2005-2006, les consultants de la Commission ont travaillé dans un premier temps à la révision du concept considérant, d'une part, la réalisation d'un segment du projet original et, d'autre part, les recommandations et les suggestions des partenaires et des futurs usagers. L'automne 2005 a donc été marqué par la mise en place du projet dans sa nouvelle version. Des négociations avec le ministère des Transports entourant les caractéristiques du boulevard ainsi que la réduction de la limite de vitesse, ramenée à 60 km/h, ont mené à la conclusion d'une entente dès avant les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Ces audiences ont été tenues en novembre 2005 et ont fait l'objet d'une participation importante de la part des riverains, des organismes intéressés et des partenaires gouvernementaux. La présentation de 28 mémoires s'est déroulée par la suite et le rapport des commissaires du BAPE a été transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en mars 2006.

Le certificat d'autorisation de réalisation, dont l'obtention constituait une étape cruciale du processus, a été délivré en avril. C'est grâce à la collaboration de tous les partenaires et de tous les ministères directement engagés, dont la Ville de Québec, le ministère des Transports du Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, que la Commission a pu respecter son échéancier critique.

Le dossier des plans et devis définitifs pour le premier lot de construction a été analysé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et a permis la délivrance du certificat d'autorisation de construction. Ce certificat constituait le véritable point de départ pour l'attribution des contrats de construction et le lancement des travaux. Un plan de suivis environnementaux est en cours de préparation pour être appliqué, selon le cas, pendant les travaux ou au début de l'exploitation du site. Les travaux de décontamination et de démolition entrepris par la compagnie pétrolière Irving seront quant à eux terminés à la mi-juin.

La Commission a retenu les services d'un gestionnaire de construction, à l'issue d'un appel d'offres public. Quant aux travaux proprement dits, ils ont commencé en juin.

Maquette du centre d'interprétation
du quai Irving
Conception : Daoust Lestage



Le projet de la promenade Samuel-De Champlain comporte trois grands secteurs :

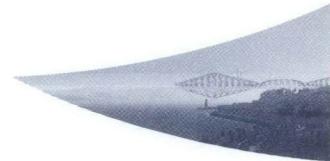
- le secteur ouest comprenant le quai doté désormais d'un bâtiment d'accueil et d'une tour d'observation, un boisé avec des sites d'interprétation et une vaste aire gazonnée et aménagée longeant le fleuve;
- le secteur des activités sportives groupant deux terrains de soccer, un bâtiment de services et une aire de jeux;
- le secteur des Jardins, immense plaine vallonnée, entrecoupée de jardins thématiques dont l'alignement s'inspire du tracé des anciens quais.

Des sentiers piétonniers sillonnent le parc linéaire de part et d'autre du boulevard et selon les zones d'activité. Une piste cyclable s'arrime au tronçon en construction et se déploie jusqu'à l'avenue des Hôtels, en passant par la côte Ross et en longeant la voie ferroviaire.

Plusieurs accès au fleuve sont prévus, notamment de chaque côté du parc de la Jetée, le long de la promenade et au quai ouest, où une mise à l'eau pour les embarcations légères est prévue. La circulation sur le boulevard sera maintenue pendant les travaux de réfection, mais le nombre de voies sera ramené à deux. Au début de décembre 2006, les quatre voies de circulation devraient à nouveau être accessibles aux automobilistes.

Enfin, la communication étant un élément essentiel à la réussite d'un tel projet, l'accent a été mis sur l'information transmise aux usagers, aux partenaires et aux riverains. En plus de la création d'un site Internet particulier, les riverains seront informés sur une base régulière de l'impact de l'exécution des travaux, et toutes les mesures seront prises pour en minimiser les conséquences sur leur qualité de vie.

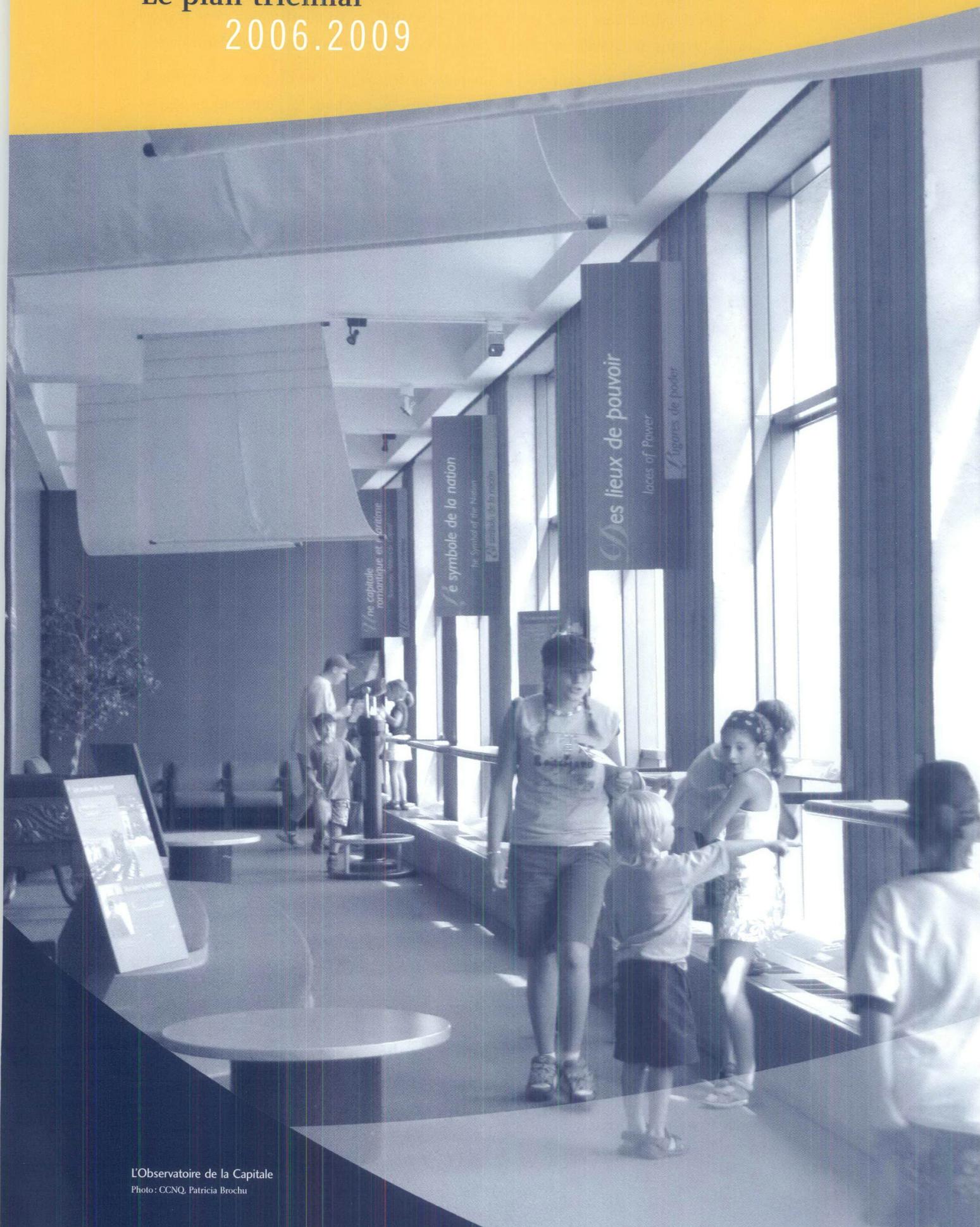
www.promenade2008.qc.ca



Dévoilement de la plaque commémorative de la promenade Samuel-De Champlain le 12 juin 2006
Photo : CCNQ, Marc-André Grenier

Parallèlement au projet de la promenade, les travaux de construction de la piste multifonctionnelle du corridor du Littoral ont débuté à l'automne 2005. La deuxième phase est en cours de réalisation et les usagers pourront s'y promener dès 2007. Cette piste constitue le chaînon manquant de la Route verte dans l'agglomération de Québec. Sur une longueur de trois kilomètres, elle s'élève au-dessus de la voie ferrée et, plus à l'ouest, est construite en porte-à-faux sur près de 250 mètres, ce qui offrira une vue spectaculaire sur un des plus beaux panoramas du Québec, entre fleuve et falaise. Au 31 mars 2006, les investissements dans le cadre de ces dossiers majeurs que sont la promenade Samuel de Champlain et le corridor du Littoral se chiffrent à 9,3 millions de dollars.

Le plan triennal 2006.2009



Le capitaine
navigant et le capitaine
Le Capitaine de la Nation

Le symbole de la nation
The Symbol of the Nation

Les lieux de pouvoir
Places of Power
Figures de pouvoir

L'aménagement et l'urbanisme

Fort des résultats obtenus par ses interventions sur le territoire de la capitale, la Commission propose un plan d'action conduisant au 400^e anniversaire de Québec, dans un mouvement constant d'embellissement.

Après avoir publié le plan directeur de parachèvement de la colline Parlementaire en partenariat avec la Ville de Québec, la Société immobilière du Québec, Parcs Canada et la Commission des champs de bataille nationaux, la Commission propose la réalisation, d'ici à 2009, des projets suivants :

- compléter le réaménagement de la Grande Allée entre le cours du Général-De Montcalm et l'avenue Cartier. Le concept et les plans et devis pourraient être réalisés en 2007-2008, alors que les travaux se feraient en 2008 et 2009, au coût approximatif de 10 millions de dollars;
- réaménager le pourtour des édifices Laurendeau et Panet, à l'arrière de l'hôtel du Parlement, et réaliser leur mise en lumière. Conception en 2006 et réalisation en 2007, au coût approximatif de 1 million de dollars;
- amorcer le réaménagement du parc de la Francophonie dans l'esprit du plan directeur. Plans et devis en 2007-2008, moyennant un investissement de 500 000 \$;
- amorcer le réaménagement du parc de l'Amérique-Française et des abords du Grand Théâtre de Québec dans l'esprit du plan directeur. Plans et devis en 2007-2008 et investissement de 500 000 \$;
- proposer un concept de réaménagement de la rue Saint-Amable entre l'hôtel du Parlement et le Grand Théâtre de Québec, en collaboration avec la Ville de Québec, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Société immobilière du Québec, la

Mutuelle des fonctionnaires et les autres propriétaires concernés. Le concept pourrait être présenté en 2006-2007 et les travaux de construction pourraient s'échelonner entre 2007 et 2009, selon les crédits disponibles. C'est un projet d'environ 2,5 millions de dollars au cœur de la colline Parlementaire.

Les ensembles urbains, les places publiques et les espaces verts

Depuis sa création, la Commission a valorisé la mise en réseau des espaces verts. Aussi, elle entend réaliser une partie de ce réseau en reliant les champs de bataille au pont de Québec. Conception en 2006-2007 et réalisation en 2008-2009. Coût pour la Commission : 1 million de dollars. Investissement total : 2 millions de dollars.

En partenariat avec la Ville de Québec et l'Agence Parcs Canada, la Commission favorise la mise en valeur du parc du Cavalier-du-Moulin, dans le Vieux-Québec. Bijou caché et méconnu, il mérite une attention particulière. Coût pour la Commission : 250 000 \$. Investissement total : 1,5 million de dollars.

La Commission entend évoquer la volumétrie de l'ancienne villa du Bois-de-Coulonge. Dramatiquement détruite par les flammes, la résidence du lieutenant-gouverneur mérite d'être rappelée à la mémoire. Un projet d'aménagement en rappelant l'implantation a été conçu. Coût pour la Commission : 500 000 \$. Investissement total : 500 000 \$.

La Commission accompagnera la Ville de Québec, l'arrondissement de Beauport et la fabrique de Notre-Dame-de-la-Nativité dans la conception et la mise en œuvre d'un projet de réaménagement du parvis de cette église de même que de sa mise en lumière en 2007-2008. Coût estimé : 1,5 million de dollars.

La Commission pourrait, de concert avec la Ville de Lévis et la marina de Saint-Romuald, réaliser le réaménagement du quai afin d'accueillir la navette pour les cyclistes entre le quai Irving et la rive sud. Ce projet s'inscrit dans la poursuite du projet de la promenade Samuel-De Champlain. Coût pour la Commission : 750 000 \$.

Le stationnement Dalhousie pourrait être complètement revu et corrigé d'ici à 2009, au coût de 5 millions de dollars. Coût pour la Commission en 2008-2009 : 1 750 000 \$.

La Commission verra à la mise en valeur des bâtiments et des espaces verts du domaine Catarauqui. Concept d'aménagement en 2006-2007 : 200 000 \$. Plans et devis en 2007-2008 : 1 million de dollars.

La Commission participera avec la Ville de Québec et la compagnie d'assurance SSQ à l'aménagement d'une petite place commémorative à l'intersection des boulevards Charest Ouest et Langelier sur un terrain, propriété de la Ville de Québec. Le concept sera réalisé en 2006. Les plans et devis seront exécutés en 2007 et la Commission contribuera à l'acquisition d'une œuvre d'art. Coût pour la Commission : 50 000 \$.

La Commission poursuivra la mise en valeur du parc de l'Amérique-Latine, en complétant son aménagement pour 2008. Coût pour la Commission : 1,5 million de dollars.

La Commission, de concert avec la Ville de Québec et l'Assemblée nationale, participe à la conception et à l'installation de la fontaine dite « de Tourny ». Les travaux devraient être terminés en 2007. Coût total d'investissement : 1 800 000 \$. Coût pour la Commission : 900 000 \$. Les éléments de fonte de cette prestigieuse fontaine ont été offerts par la Maison Simons.

La terrasse de Lévis doit faire l'objet d'une rénovation majeure. La Commission entend favoriser sa mise en valeur en réalisant un concept en 2007 et en procédant à la réalisation de plans et devis en 2007-2008. Les coûts des plans et devis sont d'environ 500 000 \$. Coût pour la Commission : 2,5 millions de dollars. Construction en 2009 et investissement de 5 millions de dollars.

Le patrimoine religieux

La Commission s'est associée en 2005 au ministère de la Culture et des Communications du Québec, à la Ville de Québec et à celle de Montréal, aux supérieurs majeurs des congrégations et à la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour commander une étude sur la création d'une fiducie foncière. Cette étude sera disponible en juin 2006. Coût pour la Commission : 20 000 \$.

La Commission conseillera les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec pour concevoir et réaliser un projet de recyclage du monastère historique en « hôtellerie » ou en centre de ressourcement thématique. Cet actif de plus de 100 millions de dollars pourrait être complètement restauré et réanimé au coût de 30 millions de dollars. Le montage financier comprend une contribution de 2,5 millions de dollars pour l'aménagement d'un jardin de plantes médicinales. Coût pour la Commission : 350 000 \$ en 2007-2008. Construction en 2008-2009 et investissement de 2,5 millions de dollars.

La mise en lumière de sites et de bâtiments

La Commission s'associera à la Société des établissements de plein air du Québec et à Loto-Québec pour produire les plans et devis de la mise en lumière de l'anse du parc de la Chute-Montmorency; le concept est déjà achevé. Plans et devis en 2006-2007 : 250 000 \$. Construction en 2007-2008, moyennant un investissement total de 1,2 million de dollars.

La Commission réalisera la mise en scène nocturne de la cour du Séminaire de Québec en 2006-2007, au coût de 285 000 \$; 125 000 \$ proviendra du propriétaire des lieux.

La Commission participera au programme conjoint d'illumination des façades commerciales de la Grande Allée entre la rue D'Artigny et le cours du Général-De Montcalm en 2007-2008. Coût : 250 000 \$.

La Commission s'associera à l'ensemble de ses partenaires participant à l'étude du Comité de révision de l'éclairage public (CREP) dans la réalisation d'un projet de démonstration. Ce projet pourrait consister en la conception et la mise en œuvre en 2007-2008 d'un projet de révision de l'éclairage public en vue de démontrer qu'il est possible de conjuguer la beauté et l'économie d'énergie.

La Commission contribuera en 2006-2007 et 2007-2008 à la mise en lumière du secteur du Trait-Carré de Charlesbourg. Coût pour la Commission : 300 000 \$.

La Commission participera à la mise en lumière de quelques églises et bâtiments religieux en offrant des services de conseil pour la conception de projets, en contribuant financièrement à leur réalisation. Coût pour la Commission : 500 000 \$.

Dans la poursuite de la mise en valeur de la capitale par sa mise en lumière, tout particulièrement dans le contexte du 400^e anniversaire de Québec, la Commission a l'intention d'accorder une part importante à l'éclairage festif de bâtiments et de secteurs stratégiques. Réalisation de concepts : 2006-2007; installation : 2007-2008; coût pour la Commission : 300 000 \$.

Le réaménagement des voies d'accès et des portes d'entrée de la capitale

Depuis sa création la Commission de la capitale nationale du Québec a jugé opportun de mettre en priorité la requalification des portes d'entrée de la capitale. C'est dans ce contexte qu'une étude a été réalisée par la chaire en paysage, laquelle a permis d'identifier les interventions majeures nécessaires à la requalification des paysages donnant accès à la capitale. Parmi les actions identifiées notons entre autres :

- accompagner le ministère des Transports et la Ville de Québec dans la poursuite du réaménagement de l'autoroute Duplessis et des sept ouvrages d'art qui la traversent;
- présenter en 2006-2007 un concept global de requalification du littoral de Beauport, en partenariat avec la Ville de Québec et le ministère des Transports, au coût approximatif de 200 000 \$;

- aménager, en collaboration avec le ministère des Transports, les terrains du littoral de Beauport et procéder à leur préverdissement partout où cela sera possible selon le concept retenu en 2007, au coût approximatif de 2 millions de dollars;
- requalifier le paysage de la tête des ponts de Québec, à partir du concept qui sera réalisé en 2006-2007. Amorcer le préverdissement dès que possible après avoir préparé les plans et devis en 2006-2007; investissement de 500 000 \$;
- collaborer au réaménagement du boulevard Laurier dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery après les consultations menées par la Ville de Québec. Les travaux seraient réalisés après l'été 2008. Plans et devis en 2007-2008; investissement de 700 000 \$;
- réaliser en 2008-2009 la requalification de la porte d'entrée à l'est, dans le secteur de Boischatel. Plans et devis : 250 000 \$;
- concevoir et réaliser une amorce de requalification du littoral à Boischatel. Première phase : concept, plans et devis et construction d'une première partie au coût de 250 000 \$.

La promotion et le rayonnement de la capitale

La Commission a pour mission fondamentale de promouvoir la capitale afin de la faire mieux connaître et apprécier par les citoyens du Québec. À ce chapitre, les actions de la Commission s'articulent autour de trois axes :

- la découverte de la capitale;
- la connaissance de la capitale;
- le rayonnement de la capitale.

La découverte de la capitale

Depuis sa création, la Commission a multiplié les activités de découverte et de connaissance: elle est petit à petit devenue un acteur incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes variés permettant aux Québécois et à leurs visiteurs de mieux apprécier Québec, notamment en regard de son statut de capitale historique et politique.

Les projets mis de l'avant par la Commission – et habituellement réalisés dans le cadre de partenariats – ont pour objectif de faire en sorte que la première prise de contact avec Québec soit enrichissante pour chacun.

Parmi les projets récurrents, les meilleurs porteurs en ce qui regarde la découverte et la connaissance de la capitale sont les suivants:

- les circuits du programme Découvrir la capitale nationale destinés à la clientèle scolaire, immigrante et adulte;
- le maintien et l'exploitation optimale de l'Observatoire de la Capitale, lieu d'accueil privilégié à Québec;
- les conférences publiques et les colloques divers qui sont soit organisés par la Commission, soit appuyés par celle-ci;
- les campagnes publicitaires mixtes visant à mettre en valeur la dimension capitale de Québec;
- l'accueil de délégations venues d'ailleurs, en collaboration avec le ministère des Relations internationales ou la Ville de Québec.

Au cours des trois prochaines années, la Commission s'emploiera activement à la mise en œuvre de projets concrets et réalistes, au chapitre de la découverte et de la connaissance de la capitale.

Ces gestes prendront d'autant plus de signification qu'ils s'inscriront dans une démarche menant à 2008, année charnière pour la mise en marché de la région. Québec pourra alors capitaliser sur son 400^e anniversaire pour se faire connaître par un très large public.

Dans cette optique, la Commission aura notamment à cœur:

- d'enrichir le programme Découvrir la capitale nationale, fer de lance de la promotion destinée à la clientèle scolaire, immigrante et adulte. La Commission s'efforcera ici de joindre les communautés culturelles, le réseau anglophone et les visiteurs autonomes de passage à Québec. Elle aura aussi pour objectif de faire passer à 20 000 par année le nombre de participants à ses circuits et d'augmenter substantiellement la proportion des visiteurs individuels. Elle accroîtra le taux d'autofinancement du programme et réalisera, dans le cadre des événements de 2008, un circuit original voué à devenir le *vade-mecum* des nombreux visiteurs à l'occasion du 400^e anniversaire de fondation de Québec;
- d'améliorer l'offre à l'Observatoire de la Capitale en réalisant un programme de modernisation misant sur l'interprétation de la vue environnante, sur la proximité des édifices parlementaires et sur la programmation proposée par la Société du 400^e anniversaire de Québec. La Commission compte également augmenter la qualité de l'équipement d'observation et d'interprétation, lui conférer un caractère ludique renouvelé et donner un sens nouveau à l'expérience vécue par l'utilisateur. Ces travaux comprendront un volet scientifique présentant entre autres secteurs l'optique et la géomatique, qui constituent les fleurons technologiques de la capitale. La Commission s'est aussi donné l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici à 2008 et d'accroître le nombre des usagers jusqu'à 100 000 entrées payantes. Le programme de mise à niveau de l'Observatoire de la Capitale est évalué à 500 000 \$, sur trois ans;
- de poursuivre l'interprétation de l'espace public, en collaboration avec divers partenaires. La Commission terminera le plan d'accueil et d'interprétation de ses parcs et s'intéressera à des sites de valeur tels les lieux fondateurs de la capitale, dont la cour du Séminaire de Québec, les rives du Saint-Laurent, les boisés remarquables et les voies importantes d'accès à la capitale. Elle entend également installer des

dispositifs d'interprétation à proximité de toutes ses réalisations, notamment aux abords des fresques murales qu'elle a contribué à réaliser, des chantiers qu'elle a complétés et des monuments dans l'installation desquels elle fut associée. Ce programme d'interprétation à multiples volets devrait entraîner l'investissement d'environ 600 000 \$ au cours des trois prochaines années;

- d'accroître la diffusion de la connaissance. Pour ce faire, la Commission améliorera la série *Au tribunal de l'Histoire* en y associant de nouveaux partenaires afin d'élargir le public cible. Elle souhaite aussi étendre le rayonnement de cette activité en prenant appui sur les programmes de diffusion de la culture en milieu scolaire et en la présentant sur la Rive-Sud. Vers 2008, la Commission cherchera par ailleurs à inscrire ce type d'activités dans la programmation des fêtes afin d'en augmenter le rayonnement et d'en élargir la tribune. Au cours des prochaines années, le maintien et l'enrichissement de ce programme devraient se traduire par un investissement de l'ordre de 250 000 \$;
- d'appuyer les simulations parlementaires tenues à l'hôtel du Parlement au profit de la clientèle scolaire et des aînés venus des régions du Québec pour se familiariser avec les rouages de la vie démocratique. Actuellement, la Commission soutient l'Assemblée nationale et la fondation Jean-Charles-Bonenfant dans la présentation de quatre de ces simulations : le Parlement Jeunesse, le Tournoi jeunes démocrates, le Parlement des sages et le Forum étudiant. Globalement, c'est un investissement modeste – quelque 75 000 \$ sur trois ans –, mais riche en retombées pour la région;
- de mettre à jour et d'enrichir le site Internet de la Commission pour en faire un meilleur instrument de diffusion de l'information et d'appartenance à la capitale. Pour ce faire, la Commission prendra appui sur l'ambitieux programme de travaux publics qu'elle réalisera sur la promenade Samuel-De Champlain ainsi que sur le *momentum* lié au 400^e anniversaire de la fondation de Québec. La

Commission veut par ailleurs proposer dans ce cyberspace, dont la qualité est déjà reconnue, une offre destinée à la clientèle jeunesse;

- de poursuivre sa collaboration avec les représentants de l'industrie touristique dans ses activités de formation et de promotion, afin de leur transmettre une information qui tienne compte du statut de capitale de Québec.

La connaissance de la capitale

Dans toute ville capitale, la connaissance et la commémoration du passé revêtent une importance certaine, puisqu'elles nourrissent la mémoire collective concernant des personnages, des événements et des lieux qui y ont marqué l'histoire. À ce chapitre, la Commission a joué un rôle moteur depuis 1995 et elle a développé une expertise remarquable qui fait école depuis, tant au Québec que dans le reste du Canada.

S'appuyant sur son Comité consultatif de la commémoration, la Commission a en effet balisé ses interventions dans ce domaine et s'est donné une manière rigoureuse de faire. Ainsi, les actions de commémoration récentes, réalisées par la Commission seule ou en collaboration avec divers partenaires, ont fait l'objet d'une réelle appréciation.

Au cours des trois prochaines années, la Commission s'emploiera à préparer et à réaliser des interventions commémoratives de qualité. Ainsi, avec l'appui éclairé de son comité consultatif, elle concevra les programmes commémoratifs qui suivent :

- la mise en relief d'aspects de l'histoire peu célébrés dans la capitale, à l'occasion du 400^e anniversaire de Québec, notamment l'apport fondamental des Amérindiens, la contribution des communautés culturelles établies au Québec ainsi que les liens qui ont uni la capitale aux régions du Québec, du Canada et de l'Amérique du Nord. Cela se fera sous des formes qui restent à déterminer : monuments, places, fresques murales et publications. Il y aura également lieu de rendre compte de la contribution de ceux qui, à partir de Québec, ont participé à

l'exploration et à la colonisation de l'Amérique du Nord, de Terre-Neuve jusqu'en Louisiane. En outre, la Commission agira à titre de mandataire du gouvernement du Québec dans les dossiers de commémoration qui l'interpelleront, notamment lorsqu'il s'agira de propositions en provenance de gouvernements étrangers;

- la mise en valeur, dans la capitale et en régions, des legs de premiers ministres et d'autres personnalités associées à l'exercice du pouvoir à Québec. Cela se traduira par la poursuite du programme d'apposition de plaques sur leurs lieux de résidence et d'inhumation, et par le soutien à diverses initiatives locales de commémoration;
- le parachèvement du programme d'accueil de monuments honorant des personnages latino-américains au parc de l'Amérique-Latine, en collaboration avec les autorités des pays donateurs, la Ville de Québec, la communauté hispanophone de la capitale et le ministère des Relations internationales. Ainsi, les monuments honorant le Cubain José Martí, l'Uruguayen José Artigas, l'Équatorien Ernesto Montalvo et le Chilien Bernardo O'Higgins seront dès 2006-2007 installés dans ce parc dont le réaménagement devrait être achevé pour le grand rendez-vous de 2008;
- la poursuite du programme de publication dans les collections «La bibliothèque de la capitale nationale» et «Fleurdelisé» où sont traités des sujets liés à la capitale, en privilégiant des partenariats avec des éditeurs privés. En 2007, la Commission entend consacrer un titre à la rive droite du Saint-Laurent et mettre en chantier un ouvrage sur le Vieux-Québec autour de son patrimoine bâti, disponible pour 2008, ainsi qu'un livre de qualité traitant du patrimoine religieux de la capitale.

Le rayonnement de la capitale

Les réalisations de la Commission, tant en aménagement qu'en promotion, ont indéniablement accru le rayonnement de Québec: la capitale s'est en effet faite plus belle et plus accueillante, ses espaces verts ont été augmentés et aménagés, ses places et ses parcs ont accueilli de nombreux monuments, des panneaux d'interprétation, des mises en lumière, etc. En fait, la Commission a bonifié l'offre touristique, notamment auprès de la clientèle externe.

L'organisme a par ailleurs appuyé pendant longtemps les institutions et les événements qui contribuent au rayonnement de la capitale, par des programmes de commandite, des ententes de publicité et des mises à contribution de ses propres services: usage des places et des parcs offert aux partenaires, utilisation de l'Observatoire de la Capitale, soutien technique à l'accueil de délégations étrangères et de congrès divers.

Par ailleurs, si la qualité de l'offre touristique de Québec, ville unique en Amérique, apparaît indéniable, il arrive cependant que la notion de capitale soit négligée, bien que la Commission contribue déjà à combler cette lacune par l'intermédiaire de l'Observatoire de la Capitale et par sa collaboration à la formation des guides.

Pour doter l'agglomération d'une offre tenant mieux compte de son statut de capitale, la Commission mènera donc les actions qui suivent:

- maintenir la publication d'une version revue et augmentée d'*Une visite capitale*. Également produite en anglais, cette brochure proposera une version renouvelée de son circuit de découverte à pied de la colline Parlementaire;
- collaborer avec l'Assemblée nationale à la tenue de visites libres de l'hôtel du Parlement et d'opérations portes ouvertes à l'occasion notamment de la fête nationale du Québec;

- poursuivre la collaboration avec l'Office du tourisme et des congrès de Québec et ses partenaires afin que la notion de capitale soit présente dans le matériel promotionnel.

L'art public et la qualité de la ville

La Commission contribuera également au rayonnement des artistes d'ici en parrainant des interventions destinées à donner un lustre nouveau à l'espace public, notamment par la réalisation de fresques et de monuments s'intégrant dans des circuits qui enrichiront l'offre touristique à Québec. L'action de la Commission au cours des trois prochaines années vise par ailleurs à étendre ses réalisations à l'extérieur du seul centre-ville de la capitale, dans l'ensemble des composantes de Québec et de Lévis.

En ce sens, le programme de fresques comportera la réalisation de projets dans les nouveaux arrondissements. Il sera poursuivi au rythme d'une œuvre d'importance par année. Quant à la commémoration durable, la Commission aura à cœur de préciser, en étroite collaboration avec la Ville de Lévis et la Ville de Québec, quels seront les lieux d'installation à privilégier en périphérie au cours des prochaines années. Une fois cet inventaire dressé, il y aura lieu d'y prévoir des aménagements durables qui tiendront compte du fait que le territoire d'intervention de la Commission recoupe désormais l'ensemble de la communauté métropolitaine.

Il importe aussi que la Commission ouvre davantage la capitale aux régions, car si le statut de Québec et les fonctions qui s'y rattachent sont connus de la population de l'agglomération, il n'en va pas de même partout au Québec. Ce manque de notoriété de la capitale est accru par le peu de place réservée à la représentation régionale à Québec.

En conséquence, la Commission favorisera la représentation de toutes les composantes du Québec afin que ceux qui y vivent acquièrent à l'endroit de la capitale un sentiment d'appartenance. Ces actions seront menées en collaboration avec divers partenaires, dont les institutions culturelles.

La Commission entend également poursuivre ses efforts afin de rapprocher la capitale des communautés autochtones. Elle se penchera donc sur les manières d'accroître la présence des premières nations dans le paysage bâti de Québec.

Enfin, la capitale a besoin de rehausser l'offre scientifique qui éveille la curiosité des jeunes et stimule leur intérêt pour des carrières qui sont au cœur du développement économique de l'agglomération. La Commission s'emploiera donc à susciter des projets mettant l'accent sur l'illustration et la diffusion de la connaissance scientifique, tant au profit de la population de la capitale qu'à celui des touristes.

Conseiller le gouvernement

La Commission a aussi pour mission de conseiller le gouvernement afin que la capitale soit aménagée en mettant en valeur ses attributs de lieu d'exercice du pouvoir administratif et sa fonction de symbole de rassemblement.

Connaître pour mieux conseiller

Pour jouer son rôle, la Commission fonde ses avis sur des données fiables permettant des analyses rigoureuses sur la présence des institutions de l'État dans la capitale de même que sur la réalité socioéconomique de l'agglomération. Dans ce contexte, elle poursuivra, sur une base récurrente, la réalisation d'études concernant:

- l'impact dans la capitale de l'activité gouvernementale;
- le profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux;
- la stratégie de localisation des édifices gouvernementaux dans la capitale en collaboration avec les villes concernées et la Société immobilière du Québec.

Conseiller sur l'aménagement et la présence de l'activité gouvernementale

La Commission entend continuer à donner des avis au gouvernement en ce qui concerne les éléments suivants :

- l'aménagement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et de ses constituantes, soit les villes de Québec et de Lévis, de même que les municipalités régionales de comté de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier, notamment à l'égard de la répartition et de l'insertion urbaine harmonieuse du parc immobilier du gouvernement, des infrastructures de transport, de la constitution d'une ceinture verte et du recyclage des immeubles religieux et des autres grands ensembles publics et privés;
- les actions à accomplir en vue de contrer le déclin démographique appréhendé pour l'agglomération;
- la définition des règles de nature à préserver la visibilité, l'accessibilité et le caractère institutionnel des édifices parlementaires, gouvernementaux et administratifs établis sur la colline Parlementaire;
- les questions liées au statut de la capitale et à la place de l'activité gouvernementale dans l'économie de Québec;
- le contenu du programme de grands travaux gouvernementaux dans le cadre de la commémoration en 2008 du 400^e anniversaire de la fondation de Québec, notamment en ce qui a trait à la mise en valeur des lieux fondateurs;
- l'aménagement des berges du fleuve Saint-Laurent sur l'ensemble du territoire de la communauté métropolitaine de Québec, particulièrement la requalification des paysages le long de la promenade Samuel-De Champlain, qui sera transformée en boulevard urbain, ainsi que le long du littoral est, soit la section de Beauport;
- la protection et la mise en valeur des boisés remarquables;
- l'adoption et la mise en œuvre du plan directeur de parachèvement de la colline Parlementaire;
- la mise en lumière « éclairée » de la capitale de façon à mettre en valeur son architecture et ses paysages nocturnes en tenant compte des incontournables économies d'énergie, du confort et de la sécurité des usagers dans la ville;
- l'embellissement de l'espace public de la capitale, en étroite collaboration avec la Ville de Québec, notamment les grands boulevards, les parcs, les jardins et les places publiques;
- la définition et la protection des grands ensembles d'architecture religieuse, afin de leur trouver une nouvelle vocation dans une perspective de développement durable en favorisant leur mise en valeur par un recyclage approprié.

Le maintien de l'actif

Outre qu'elle voit à l'embellissement de la capitale par des travaux d'aménagement, la Commission doit également s'assurer de l'entretien de ses parcs et de ses espaces verts. Toujours désireuse de maintenir l'actif de ces lieux en excellent état et de l'améliorer, elle a le souci constant de permettre à la population de profiter de ceux-ci et d'y trouver des aménage-

ments dignes de leur capitale. À cet égard, elle entend mettre sur pied un programme d'animation de ses parcs et de ses espaces publics qui incitera de plus en plus de citoyens à se les approprier. Les tableaux suivants présentent les interventions que la Commission entend réaliser à ce chapitre au cours des trois prochaines années :

| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| PARC DU BOIS-DE-COULONGE | | | |
| Bâtiments, infrastructures | | | |
| Restauration des toilettes publiques des écuries | 80 000 \$ | | |
| Installation d'un nouveau système de climatisation dans les salles de réunion | 20 000 \$ | | |
| Peinture des bâtiments de ferme, de la cabane à sucre et de la toiture des écuries | 50 000 \$ | | |
| Réfection du mur de briques dans le potager, phase I | | 150 000 \$ | |
| Réfection du mur de briques dans le potager, phase II | | | À déterminer |
| Restauration de la chaufferie des anciennes serres | | | 30 000 \$ |
| Aménagements extérieurs | | | |
| Inventaire des arbres et nouvelle cartographie | | 25 000 \$ | |
| Travaux arboricoles | 25 000 \$ | 25 000 \$ | 25 000 \$ |
| TOTAL PARTIEL | 175 000 \$ | 200 000 \$ | 55 000 \$ |
| DOMAINE CATARAQUI | | | |
| Bâtiments, infrastructures (villa) | | | |
| Parachèvement du projet d'alimentation électrique | 143 000 \$ | | |
| Restauration des parquets du rez-de-chaussée | | 47 000 \$ | |
| Travaux d'entretien et peinture de l'enveloppe extérieure | | 53 500 \$ | |
| Réaménagement des équipements sanitaires du rez-de-chaussée | | | 30 000 \$ |
| Réaménagement des équipements sanitaires du 1 ^{er} étage | | | 15 000 \$ |
| Restauration des parquets des étages | | | 15 000 \$ |
| Aménagements extérieurs | | | |
| Travaux arboricoles | 25 000 \$ | 25 000 \$ | 25 000 \$ |
| Amélioration du drainage de la cour arrière de la villa | 190 000 \$ | | |
| Travaux de réalisation du plan directeur de l'aménagement extérieur et paysager du domaine : restauration des jardins et des potagers | | 35 000 \$ | 75 000 \$ |
| TOTAL PARTIEL | 358 000 \$ | 160 500 \$ | 160 000 \$ |
| AUTRES PARCS ET ESPACES VERTS | | | |
| Parc du Cavalier-du-Moulin | | | |
| Peinture des chaperons du mur d'enceinte | | 25 000 \$ | |
| Promenade Samuel-De Champlain | | | |
| Réfection des panneaux d'interprétation | 20 000 \$ | | |
| Boisé des Compagnons-de-Cartier | | | |
| Travaux sylvicoles | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ |
| Signalisation et balisage | | 25 000 \$ | |
| TOTAL PARTIEL | 30 000 \$ | 60 000 \$ | 10 000 \$ |
| TOTAL GÉNÉRAL | 563 000 \$ | 420 500 \$ | 225 000 \$ |

États financiers de l'exercice

Terminé le 31 mars 2006

Accompagnés du rapport du vérificateur

| | |
|---------------------------------------|----|
| RAPPORT DE LA DIRECTION | 39 |
| RAPPORT DU VÉRIFICATEUR | 40 |
| ÉTATS FINANCIERS | |
| Résultats | 41 |
| Évolution des soldes de fonds | 42 |
| Bilan | 43 |
| Flux de trésorerie | 45 |
| Notes afférentes aux états financiers | 46 |

RAPPORT DE LA DIRECTION

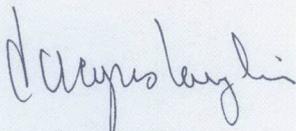
Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

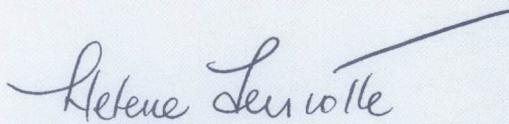
La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Jacques Langlois,
président et directeur général



Hélène Turcotte,
directrice des affaires administratives

Québec, le 9 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

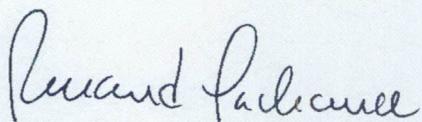
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 9 juin 2006

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

| | 2006 | | | 2005 |
|---|----------------------|---|---------------|---------------|
| | Opérations courantes | Fonds pour la mise en valeur de la capitale | Total | Total |
| PRODUITS | | | | |
| Subventions du gouvernement du Québec (note 3) | 12 815 808 \$ | — | 12 815 808 \$ | 14 407 992 \$ |
| Contributions des partenaires (note 4) | 499 679 | — | 499 679 | 2 001 924 |
| Intérêts | 152 410 | 49 522 | 201 932 | 195 944 |
| Locations | 109 996 | — | 109 996 | 98 678 |
| Autres | 73 173 | — | 73 173 | 71 304 |
| | 13 651 066 | 49 522 | 13 700 588 | 16 775 842 |
| CHARGES | | | | |
| Aide financière (note 5) | 5 456 766 | 64 874 | 5 521 640 | 6 310 046 |
| Traitements et avantages sociaux | 2 061 964 | — | 2 061 964 | 2 136 828 |
| Taxes foncières et scolaires | 942 746 | — | 942 746 | 925 568 |
| Services professionnels et administratifs | 1 250 291 | 258 570 | 1 508 861 | 3 642 548 |
| Transport et communication | 228 742 | — | 228 742 | 273 300 |
| Entretien et réparations | 475 510 | — | 475 510 | 348 792 |
| Fournitures et approvisionnements | 178 696 | 4 104 | 182 800 | 322 220 |
| Loyers | 486 155 | — | 486 155 | 456 533 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 265 121 | — | 265 121 | 488 582 |
| Frais financiers (note 6) | 1 508 665 | — | 1 508 665 | 1 664 284 |
| | 12 854 656 | 327 548 | 13 182 204 | 16 568 701 |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 796 410 \$ | (278 026) \$ | 518 384 \$ | 207 141 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

| | 2006 | | | 2005 |
|--|---|----------------|---|---------------------|
| | Opérations courantes | | | |
| | Investis en immobilisations corporelles | Solde du fonds | Fonds pour la mise en valeur de la capitale | Total |
| SOLDE AU DÉBUT | 947 039 \$ | – \$ | 2 501 225 \$ | 3 448 264 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (265 121) | 1 061 531 | (278 026) | 518 384 |
| Investissements en immobilisations corporelles | 243 093 | (243 093) | – | – |
| | 925 011 | 818 438 | 2 223 199 | 3 966 648 |
| Virement interfonds (notes 2 et 17) | – | (818 438) | 818 438 | – |
| SOLDE À LA FIN | 925 011 \$ | – \$ | 3 041 637 \$ | 3 966 648 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 mars 2006

| | 2006 | | | 2005 | |
|--|----------------------|---|---|----------------------|----------------------|
| | Opérations courantes | Fonds pour la mise en valeur de la capitale | Élimination des transactions interfonds | Total | Total |
| ACTIF | | | | | |
| À court terme | | | | | |
| Encaisse | 861 691 \$ | 1 979 907 \$ | – \$ | 2 841 598 \$ | 10 223 331 \$ |
| Débiteurs et intérêts courus | 81 982 | 6 062 | – | 88 044 | 113 603 |
| Créances interfonds, sans intérêt ni modalité d'encaissement | – | 1 135 340 | (1 135 340) | – | – |
| Frais payés d'avance | 227 639 | – | – | 227 639 | 256 142 |
| Subventions à recevoir du gouvernement du Québec | 4 463 135 | – | – | 4 463 135 | 2 374 014 |
| Contributions à recevoir (note 7) | 1 121 908 | – | – | 1 121 908 | 186 348 |
| | 6 756 355 | 3 121 309 | (1 135 340) | 8 742 324 | 13 153 438 |
| Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles | 512 316 | – | – | 512 316 | 479 324 |
| Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles (note 8) | 2 089 010 | – | – | 2 089 010 | – |
| Subventions à recevoir du gouvernement du Québec | 29 522 908 | – | – | 29 522 908 | 25 607 193 |
| Contributions à recevoir (note 7) | 30 000 | – | – | 30 000 | 50 000 |
| Frais reportés, au coût amorti | 136 100 | – | – | 136 100 | 158 185 |
| Immobilisations corporelles (note 9) | 24 693 188 | – | – | 24 693 188 | 16 491 109 |
| | 63 739 877 \$ | 3 121 309 \$ | (1 135 340) \$ | 65 725 846 \$ | 55 939 249 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

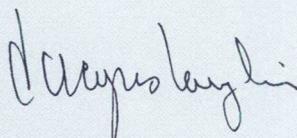
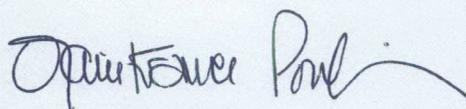
BILAN

au 31 mars 2006

| | 2006 | | | 2005 | |
|---|----------------------|---|---|---------------|---------------|
| | Opérations courantes | Fonds pour la mise en valeur de la capitale | Élimination des transactions interfonds | Total | Total |
| PASSIF | | | | | |
| À court terme | | | | | |
| Fournisseurs et autres créiteurs (note 11) | 2 579 014 \$ | 79 672 \$ | – \$ | 2 658 686 \$ | 7 450 421 \$ |
| Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement | 1 135 340 | – | (1 135 340) | – | – |
| Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12) | 232 380 | – | – | 232 380 | 1 307 495 |
| Contributions reportées (note 13) | 1 032 668 | – | – | 1 032 668 | 165 216 |
| Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 14) | 4 464 788 | – | – | 4 464 788 | 2 369 356 |
| | 9 444 190 | 79 672 | (1 135 340) | 8 388 522 | 11 292 488 |
| Contributions reportées (note 13) | 55 465 | – | – | 55 465 | 76 133 |
| Dette à long terme (note 14) | 29 070 450 | – | – | 29 070 450 | 25 134 622 |
| Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles | 512 316 | – | – | 512 316 | 479 324 |
| Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 15) | 5 662 424 | – | – | 5 662 424 | 1 019 571 |
| | 44 744 845 | 79 672 | (1 135 340) | 43 689 177 | 38 002 138 |
| AVOIR | | | | | |
| Apport du gouvernement du Québec (note 16) | 18 070 021 | – | – | 18 070 021 | 14 488 847 |
| Solde de fonds – | | | | | |
| Investis en immobilisations | 925 011 | – | – | 925 011 | 947 039 |
| Fonds pour la mise en valeur de la capitale | – | 3 041 637 | – | 3 041 637 | 2 501 225 |
| | 18 995 032 | 3 041 637 | – | 22 036 669 | 17 937 111 |
| | 63 739 877 \$ | 3 121 309 \$ | (1 135 340) \$ | 65 725 846 \$ | 55 939 249 \$ |

ENGAGEMENTS (note 18)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Langlois,
président et directeur général

Marie-France Poulin,
présidente du comité de vérification

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

| | 2006 | | 2005 | |
|---|----------------------|---|--------------|---------------|
| | Opérations courantes | Fonds pour la mise en valeur de la capitale | Total | Total |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | | |
| Rentrées de fonds | | | | |
| Subventions du gouvernement du Québec | 5 735 857 \$ | – \$ | 5 735 857 \$ | 15 428 581 \$ |
| Contributions des partenaires et clients | 629 988 | – | 629 988 | 1 182 132 |
| Créances interfonds | – | 130 786 | 130 786 | (1 080 867) |
| Intérêts reçus | 165 038 | 46 537 | 211 575 | 188 766 |
| Sorties de fonds | | | | |
| Fournisseurs et membres du personnel | (16 969 896) | (432 890) | (17 402 786) | (9 163 902) |
| Créances interfonds | (130 786) | – | (130 786) | 1 080 867 |
| Intérêts versés | (1 518 623) | – | (1 518 623) | (1 683 732) |
| Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation | (12 088 422) | (255 567) | (12 343 989) | 5 951 845 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | | |
| Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles | (2 089 010) | – | (2 089 010) | – |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (7 204 021) | – | (7 204 021) | (401 795) |
| Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement | (9 293 031) | – | (9 293 031) | (401 795) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | | |
| Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles | | | | |
| | (32 992) | – | (32 992) | 63 119 |
| Dettes à long terme | | | | |
| | 8 400 642 | – | 8 400 642 | – |
| Remboursement de la dette à long terme | | | | |
| | (2 369 382) | – | (2 369 382) | (2 386 731) |
| Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles | | | | |
| | 32 992 | – | 32 992 | (63 119) |
| Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | | | | |
| | 4 642 853 | – | 4 642 853 | – |
| Apport du gouvernement du Québec | | | | |
| | 3 581 174 | – | 3 581 174 | 22 261 |
| Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement | 14 255 287 | – | 14 255 287 | (2 364 470) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE | (7 126 166) | (255 567) | (7 381 733) | 3 185 580 |
| ENCAISSE AU DÉBUT | 8 806 295 | 1 417 036 | 10 223 331 | 7 037 751 |
| Virement interfonds | (818 438) | 818 438 | – | – |
| ENCAISSE À LA FIN | 861 691 \$ | 1 979 907 \$ | 2 841 598 \$ | 10 223 331 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée de la dette à laquelle il se rapporte.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette à long terme ainsi que les frais indirects durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

| | Méthode | Taux |
|----------------------------------|-----------|--------|
| Équipement informatique | Linéaire | 33 ⅓ % |
| Équipement et mobilier de bureau | Dégressif | 20 % |
| Améliorations locatives | Linéaire | 20 % |
| Aménagement dans les parcs | Linéaire | 20 % |

Compte tenu de leur valeur historique, de leur caractère éternel ainsi que de leur classement par le ministère de la Culture et des Communications, aucun amortissement n'est calculé sur les biens culturels. L'aménagement en cours de réalisation n'est pas amorti.

La Commission examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

| | 2006 | 2005 |
|--|----------------------|----------------------|
| Ministère des Transports (2005-Ministère des Ressources naturelles et de la Faune) – | | |
| Fonctionnement | 11 062 820 \$ | 11 248 428 \$ |
| Remboursement des intérêts sur la dette à long terme | 1 442 628 | 1 573 319 |
| Projets spécifiques – | | |
| Réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier | 19 325 | 9 736 |
| Mise en valeur de l'édifice de l'Assemblée nationale | 10 546 | 549 457 |
| Plan d'accélération des investissements publics | 117 637 | 933 485 |
| Fontaine de Tourny | 118 900 | – |
| Conseil du trésor | – | 24 687 |
| Ministère de la Culture et des Communications – | | |
| Remboursement des intérêts sur la dette à long terme | 43 952 | 68 880 |
| | 12 815 808 \$ | 14 407 992 \$ |

4. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

| | 2006 | 2005 |
|---|-------------------|---------------------|
| Ville de Québec | 239 684 \$ | 1 199 985 \$ |
| Séminaire de Québec | 36 416 | – |
| Ministère des Transports | 58 218 | 29 950 |
| Ministère de la Culture et des Communications | 22 018 | – |
| Ministère de l'Éducation | 15 000 | 20 000 |
| Assemblée nationale | 11 953 | 516 208 |
| Hydro-Québec | 13 769 | 103 030 |
| Agence de l'efficacité énergétique | 4 588 | – |
| Société immobilière du Québec | 1 519 | 27 288 |
| Autres | 96 514 | 105 463 |
| | 499 679 \$ | 2 001 924 \$ |

5. AIDE FINANCIÈRE

| | <u>2006</u> | <u>2005</u> |
|--|---------------------|---------------------|
| Ville de Québec | 5 000 000 \$ | 5 587 678 \$ |
| Société des jeux mondiaux policiers pompiers – Québec 2005 | 400 000 | 400 000 |
| Établissements scolaires québécois | 111 706 | 162 510 |
| Télé-Québec | – | 50 000 |
| Assemblée nationale | – | 12 500 |
| Musée national des beaux-arts du Québec | 5 000 | 5 000 |
| Autres | 4 934 | 92 358 |
| | <u>5 521 640 \$</u> | <u>6 310 046 \$</u> |

6. FRAIS FINANCIERS

| | <u>2006</u> | <u>2005</u> |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Amortissement des frais reportés | 22 085 \$ | 22 085 \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme | 1 486 580 | 1 642 199 |
| | <u>1 508 665 \$</u> | <u>1 664 284 \$</u> |

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

| | <u>2006</u> | <u>2005</u> |
|---|---------------------|-------------------|
| Ville de Québec | 983 533 \$ | 136 740 \$ |
| Ministère des Transports * | 35 000 | – |
| Assemblée Nationale * | 20 000 | – |
| Société immobilière du Québec * | 20 000 | 3 000 |
| Ministère de l'Éducation * | 15 000 | 30 000 |
| Autres | 78 375 | 66 608 |
| | <u>1 151 908 \$</u> | <u>236 348 \$</u> |
| Contributions exigibles au cours du prochain exercice | <u>(1 121 908)</u> | <u>(186 348)</u> |
| | <u>30 000 \$</u> | <u>50 000 \$</u> |

* Au 31 mars 2006, un montant total de 90 000 \$ représente des contributions à recevoir provenant d'entités sous contrôle commun (2005 : 33 000 \$).

8. DÉPÔT SUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le 5 décembre 2005, la Commission a déposé en fidéicomis un montant de 2 089 010 \$ au nom du vendeur, pour l'acquisition de terrains. La Commission deviendra propriétaire desdits terrains après leur décontamination par le vendeur, au plus tard le 30 novembre 2007.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2006 | | | 2005 |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|----------------------|
| | Coût | Amortissement accumulé | Net | Net |
| Terrains* | 11 524 772 \$ | — | 11 524 772 \$ | 7 968 293 \$ |
| Parc du Bois-de-Coulonge | 1 | — | 1 | 1 |
| Parc de l'Amérique-Française | 1 | — | 1 | 1 |
| Parc du Cavalier-du-Moulin | 1 | — | 1 | 1 |
| Équipement informatique | 381 266 | 344 435 | 36 831 | 40 478 |
| Équipement et mobilier de bureau | 351 089 | 260 838 | 90 251 | 99 894 |
| Améliorations locatives | 127 704 | 87 238 | 40 466 | 65 237 |
| Aménagement dans les parcs | 4 763 345 | 4 208 975 | 554 370 | 513 562 |
| Aménagement en cours de réalisation | 5 662 424 | — | 5 662 424 | 1 019 571 |
| | <u>22 810 603</u> | <u>4 901 486</u> | <u>17 909 117</u> | <u>9 707 038</u> |
| Biens culturels – | | | | |
| Domaine de Maizerets | 6 545 250 | — | 6 545 250 | 6 545 250 |
| Domaine Cataract | 238 821 | — | 238 821 | 238 821 |
| | <u>6 784 071</u> | <u>—</u> | <u>6 784 071</u> | <u>6 784 071</u> |
| | <u>29 594 674 \$</u> | <u>4 901 486 \$</u> | <u>24 693 188 \$</u> | <u>16 491 109 \$</u> |

* Au cours de l'exercice, la Commission a fait l'acquisition d'un terrain auprès du ministère des Transports pour une valeur symbolique de 1 \$.

10. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'un emprunt bancaire non utilisé de 500 000 \$ garanti par le gouvernement du Québec, renouvelable le 31 août 2006 et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2006, le taux d'intérêt était de 5,5 %.

11. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

| | 2006 | 2005 |
|--|---------------------|---------------------|
| Fournisseurs – opérations courantes | 1 889 109 \$ | 6 535 931 \$ |
| Fournisseurs – Fonds pour la mise en valeur de la capitale | 79 672 | 185 014 |
| Traitements et avantages sociaux | 21 387 | 46 497 |
| Vacances à payer (note 19) | 208 664 | 190 858 |
| Congés de maladie à payer (note 19) | 25 452 | 25 676 |
| Intérêts à payer sur la dette à long terme | 434 402 | 466 445 |
| | <u>2 658 686 \$</u> | <u>7 450 421 \$</u> |

Au 31 mars 2006, un montant total de 102 726 \$ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2005 : 102 626 \$). De plus, à cette même date, un montant de 1 270 049 \$ inclus dans les fournisseurs a servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles (2005 : 6 870 \$).

12. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

| | 2006 | 2005 |
|--|-------------------|---------------------|
| Solde au début | 1 307 495 \$ | 2 673 963 \$ |
| Subventions reçues au cours de l'exercice | 701 854 | 743 797 |
| | <u>2 009 349</u> | <u>3 417 760</u> |
| Subventions constatées à titre de produits de l'exercice | (1 776 969) | (2 110 265) |
| | <u>232 380 \$</u> | <u>1 307 495 \$</u> |

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

| | 2006 | 2005 |
|--|------------------|------------------|
| Solde au début | 241 349 \$ | 1 217 627 \$ |
| Contributions reçues au cours de l'exercice | 962 608 | 181 807 |
| | <u>1 203 957</u> | <u>1 399 434</u> |
| Contributions constatées à titre de produits de l'exercice | (115 824) | (1 158 085) |
| | <u>1 088 133</u> | <u>241 349</u> |
| Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice | (1 032 668) | (165 216) |
| Solde à la fin | <u>55 465 \$</u> | <u>76 133 \$</u> |

Au 31 mars 2006, un montant total de 127 094 \$ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun (2005 : 64 158 \$).

14. DETTE À LONG TERME

| | <u>Taux effectif</u> | 2006 | 2005 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec : | | | |
| 5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 \$ et un versement final de 2 225 779 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 * | 5,51 % | 3 766 365 \$ | 4 108 761 \$ |
| 6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010 * | 6,21 % | 3 458 420 | 4 150 104 |
| 6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 \$ et un versement final de 1 343 333 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 * | 6,16 % | 2 273 333 | 2 480 000 |
| 6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 \$ et un versement final de 1 386 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 * | 6,15 % | 1 764 000 | 1 848 000 |
| 6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 \$ et un versement final de 2 244 109 \$ le 1 ^{er} octobre 2012 * | 6,21 % | 3 702 779 | 3 927 190 |
| 4,10 %, remboursable par versements semestriels en capital de 52 447 \$ et un versement final de 1 678 312 \$ le 5 mars 2007 * | 4,24 % | 1 730 760 | 1 835 654 |
| 5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 318 623 \$, échéant le 16 janvier 2018 | 5,78 % | 7 646 957 | 8 284 204 |
| 3,86 %, remboursable par versements semestriels en capital de 234 071 \$ la première année et de 208 750 \$ par la suite, échéant le 31 mars 2026 * ** | 3,86 % | 8 400 642 | - |
| Emprunts garantis par le ministère de la Culture et des Communications : | | | |
| 5,25 %, remboursable par versements mensuels de 9 030 \$, capital et intérêts, renouvelable le 5 avril 2010 * | 5,25 % | 781 501 | 846 306 |
| 6,16 %, remboursable par versements mensuels de 1 198 \$, capital et intérêts, échéant le 12 décembre 2006 * | 6,16 % | 10 481 | 23 759 |
| | | <u>33 535 238</u> | <u>27 503 978</u> |
| Portion échéant au cours du prochain exercice | | (4 464 788) | (2 369 356) |
| | | <u>29 070 450 \$</u> | <u>25 134 622 \$</u> |

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------|--------------|
| 2007 | 4 464 788 \$ |
| 2008 | 2 676 590 |
| 2009 | 2 680 499 |
| 2010 | 2 684 619 |
| 2011 | 7 724 818 |

* Les versements en capital et intérêts sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec et du ministère de la Culture et des Communications prévues à ces fins.

** Le 13 avril 2006, la Commission a signé une nouvelle convention de prêt totalisant 16 633 064 \$ incluant le refinancement de cette dette. La totalité du prêt porte intérêt à 4,803 %, est remboursable par versements semestriels de 415 827 \$ et vient à échéance le 31 mars 2026.

15. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent les subventions du gouvernement du Québec relatives au projet de la promenade Samuel-De Champlain et correspondent à l'aménagement en cours de réalisation. L'apport se détaille comme suit :

| | <u>2006</u> | <u>2005</u> |
|---|---------------------|---------------------|
| Solde au début | 1 019 571 \$ | 1 019 571 \$ |
| Subvention reçue au cours de l'exercice | <u>4 642 853</u> | <u>—</u> |
| Solde à la fin | <u>5 662 424 \$</u> | <u>1 019 571 \$</u> |

16. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains et des biens culturels financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit :

| | <u>2006</u> | <u>2005</u> |
|-----------------|----------------------|----------------------|
| Terrains | 11 524 770 \$ | 7 943 596 \$ |
| Biens culturels | <u>6 545 251</u> | <u>6 545 251</u> |
| | <u>18 070 021 \$</u> | <u>14 488 847 \$</u> |

17. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 818 438 \$ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission et qui, selon sa loi constitutive, doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

18. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2006, la Commission a des engagements qui totalisent 6 988 942 \$ (2005 : 829 672 \$).

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent 91 298 \$ (2005 : 69 842 \$).

Provision pour les congés de maladie et les vacances

| | <u>2006</u> | | | <u>2005</u> |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Congés de maladie | Vacances | Total | Total |
| Solde au début | 25 676 \$ | 190 858 \$ | 216 534 \$ | 246 048 \$ |
| Charge de l'exercice | 34 382 | 199 287 | 233 669 | 214 306 |
| Prestations versées au cours de l'exercice | <u>(34 606)</u> | <u>(181 481)</u> | <u>(216 087)</u> | <u>(243 820)</u> |
| Solde à la fin | <u>25 452 \$</u> | <u>208 664 \$</u> | <u>234 116 \$</u> | <u>216 534 \$</u> |

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles représentent une estimation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur des contributions à recevoir et reportées à long terme et du dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des placements comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers.

| | 2006 | | 2005 | |
|---|------------------|---------------|------------------|---------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Subventions à recevoir du gouvernement du Québec | 33 986 043 \$ | 35 486 664 \$ | 27 981 207 \$ | 30 278 402 \$ |
| Contributions à recevoir | 1 151 908 | 1 148 333 | 236 348 | 231 598 |
| Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles | 2 089 010 | 2 013 504 | — | — |
| Contributions reportées | 1 088 133 | 1 082 861 | 241 349 | 234 629 |
| Dette à long terme – | | | | |
| Emprunts sur billet du Fonds de financement | 32 743 256 | 34 260 374 | 26 633 913 | 28 842 356 |
| Emprunts garantis par le Ministère | 791 982 | 778 442 | 870 065 | 963 475 |

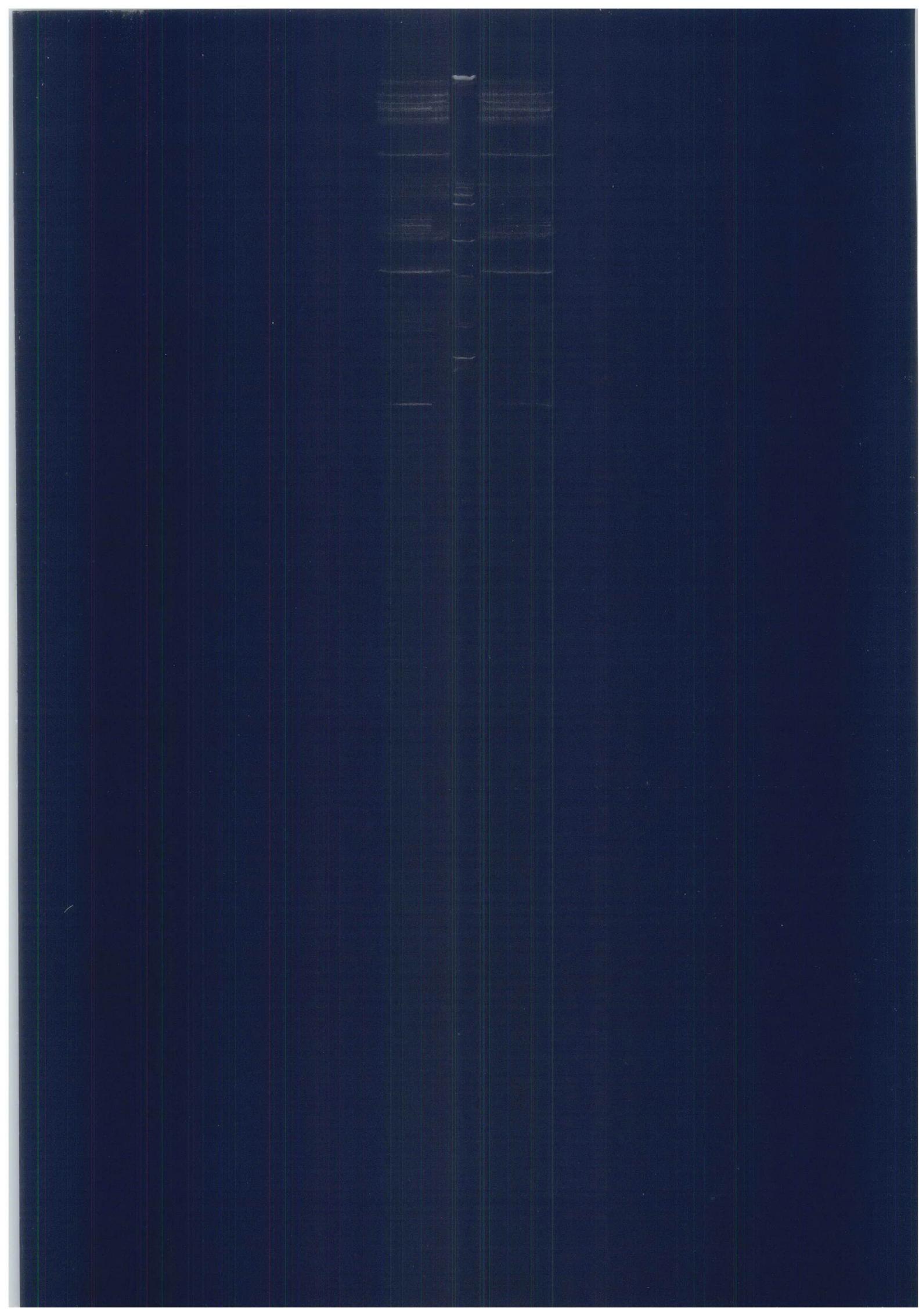
21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

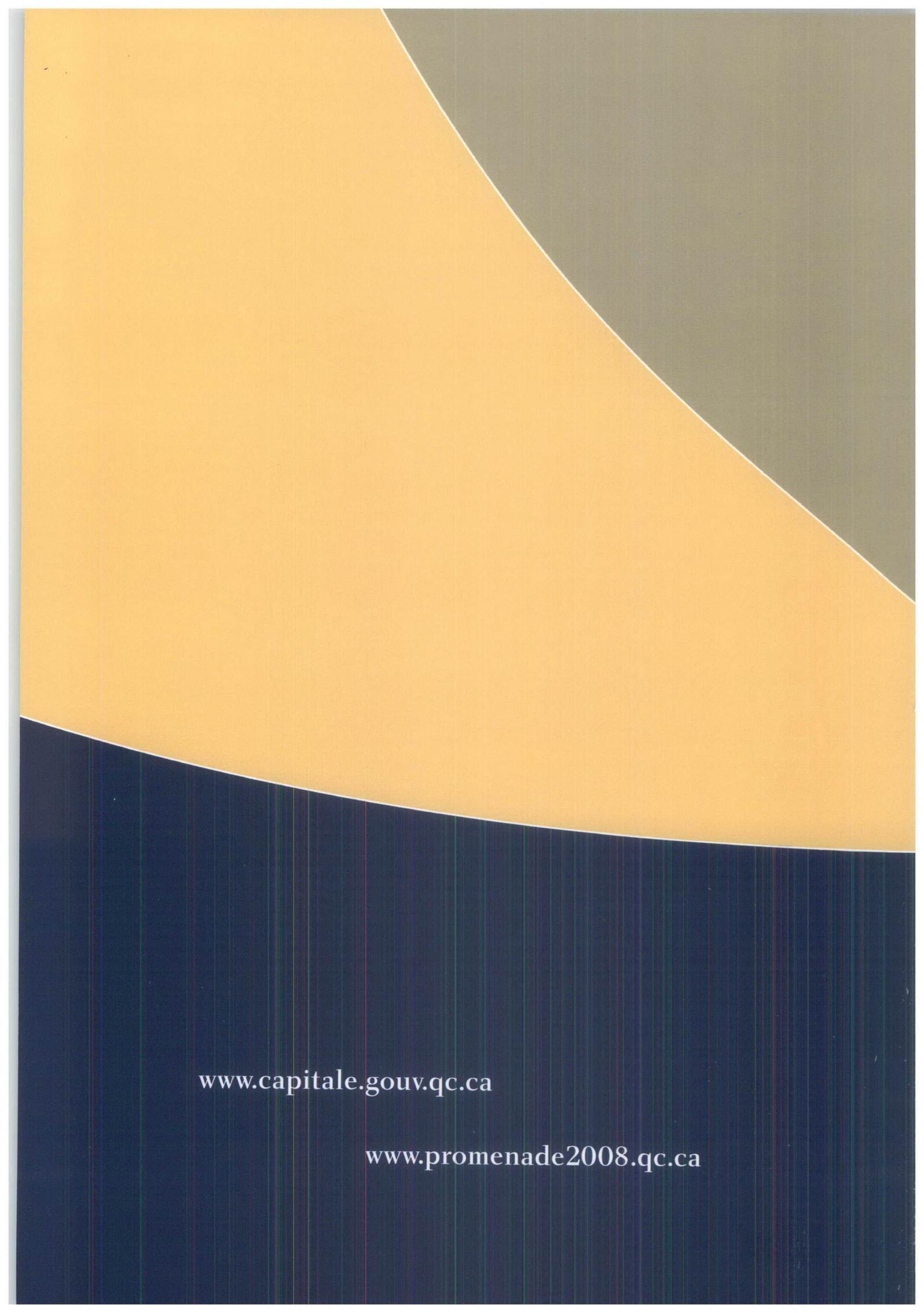
En plus des opérations provenant d'apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les entités apparentées dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les entités apparentées sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 9.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2005 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2006.



The background is an abstract composition of three main color fields. A large yellow field occupies the upper left and center, separated from a grey field in the upper right by a diagonal line. The bottom portion of the image is a dark blue field with a subtle vertical line pattern. The text is positioned in the lower part of the dark blue field.

www.capitale.gouv.qc.ca

www.promenade2008.qc.ca